

bonne journée!

43e jour de l'année
Femme rit quand elle peut et pleure quand elle veut.
(Jean Antoine de Baif)



(Laserphoto AP)
Le dissident juif soviétique Chtcharansky croisait les mains en signe de victoire, à son arrivée à l'aéroport Ben Gurion d'Israël, hier, après sa libération dans le cadre d'un échange de huit espions de l'Est et de l'Ouest.

Le monde

- Chtcharansky impliqué dans un échange Est-Ouest de 8 espions

B 1

Le régional

- Déficits des hôpitaux: Québec ne paiera pas la note

A 2



Sherbrooke

- Le maire Pelletier donne une note de 80% à son conseil

A 3

Ascot

- Inondations: la municipalité veut être déclarée zone désignée

A 4

Le Québec

- Des soins de santé parmi les plus avancés au monde

A 14

Le Canada

- Collision ferroviaire: à peine 30 secondes ont fait la différence

C 8

Les sports

- Robinson et Svoboda à l'attaque?

E 1

TEMPERATURE
ENSOLEILLÉ: - 22 — - 10°C.
DEMAIN: VARIABLE E-6

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....B-7
- BANDES DESSINÉES...D-3
- DÉCÈS.....D-5
- DE TOUT DE TOUS.....E-6
- FINANCE.....B-3
- PETITES ANNONCES...D-1
- SPORTS.....E-1
- VIVRE EN '86.....C-1



la tribune

76e ANNÉE — No 300 — 44 PAGES — 5 CAHIERS

— SHERBROOKE, MERCREDI 12 FÉVRIER 1986 —

(9AM.-DIM. 75¢) 45¢
Livraison à domicile
\$2.50 par semaine

Dossier des services pédiatriques

• Statu quo maintenu • Hôtel-Dieu blâmé



Les membres du conseil d'administration du CRSSS étaient réunis hier soir pour se prononcer sur l'évaluation du système de

services pédiatriques en place depuis trois ans et sur les plaintes de parents inquiets et insatisfaits.

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

par Lise OUELLETTE

SHERBROOKE — Aucune modification au système de services pédiatriques... blâme à l'endroit de l'Hôtel-Dieu et de ses médecins pour ne pas avoir respecté la règle des 48 heures d'observation et ne pas avoir suivi la procédure de transfert des enfants au CHUS... mise en lumière des erreurs faites par les porte-parole des parents insatisfaits dans l'acheminement des plaintes... retour des plaintes des parents au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) et à l'Hôtel-Dieu pour que des correctifs soient apportés.

Voilà les principaux éléments qui se dégagent de la réunion tenue hier soir par le conseil d'administration du CRSSS (Conseil régional de la santé et des services sociaux).

Celui-ci devait se prononcer sur l'évaluation du regroupement des services pédiatriques telle qu'effectuée par sa Commission des centres hospitaliers. Il devait aussi prendre position sur les recommandations de cette même Commission au sujet des plaintes déposées par un groupe de parents inquiets et insatisfaits.

Les administrateurs du CRSSS ont entériné intégralement les recommandations de la Commission, ajoutant seulement que, dans les 30 jours, le CHUS et l'Hôtel-Dieu doivent faire part à l'organisme de

leur analyse des plaintes et des mesures déjà prises ou à venir s'il y a lieu.

Problèmes de relations

Selon la Commission et le CRSSS, la contestation du regroupement de la pédiatrie au CHUS par les parents ainsi que leurs plaintes tiennent davantage à des problèmes de "relations entre les parents et les professionnels" qu'au système comme tel.

De plus, à leur avis, si l'Hôtel-Dieu reçoit plus de cas d'enfants que prévu (52,2 pour cent de plus en 84-85) et le CHUS en reçoit moins (32,6 pour cent de moins en 84-85), l'autre impute au fait que l'Hôtel-Dieu enfreint la règle des 48 heures en multipliant les périodes d'observation pour un même enfant ou en ne transférant pas les enfants avant besoin d'hospitalisation au CHUS.

Bernard Lamy, membre du conseil d'administration désigné par le Centre de services sociaux, a commenté: "Les hôpitaux ne devraient pas manigancer des choses comme celles-là parce qu'ils mettent la santé des enfants en danger en les gardant pour hospitalisation dans un milieu conçu seulement pour de l'observation. Le CRSSS doit s'assurer que la règle des 48 heures est respectée."

Par ailleurs, la Commission et le CRSSS ont relevé un article de la loi obligeant les hôpitaux qui trans-

fèrent un patient à faire parvenir à l'autre hôpital, dans les 72 heures, un sommaire des données pertinentes du dossier du malade.

Sans compter, a aussi mentionné Michel Dubreuil, directeur des programmes de santé au CRSSS, que si l'état d'un enfant justifie un transfert au CHUS, en provenance de l'Hôtel-Dieu, c'est cet établissement et non les parents, qui doit voir au transfert par ambulance et le payer.

Aucune question sur les plaintes

Relativement aux plaintes des parents, la permanence du CRSSS a fait état du traitement inhabituel dont elles ont fait l'objet et les membres du conseil d'administration n'ont posé aucune question à leur sujet.

Un document déposé par la permanence fait état de l'histoire des plaintes d'où il ressort que les porte-parole des parents insatisfaits n'ont pas voulu rencontrer les directeurs de services professionnels des hôpitaux impliqués. Ils ont aussi, souligne-t-on, déposé des plaintes sur des événements survenus depuis quelque temps déjà. En outre, ils ont accepté que les plaintes soient traitées par la Commission des centres hospitaliers tout en étant bien informés des délais plus longs qui devaient en découler par rapport à la procédure normale de plaintes du CRSSS.

Retour des plaintes aux hôpitaux

Concernant les plaintes des parents reliées à la pratique médicale, la Commission et le CRSSS demandent aux hôpitaux concernés de saisir leurs conseils des médecins, dentistes et pharmaciens, leurs pédiatres et autres médecins, de la nature des plaintes et de voir à ce que des correctifs soient apportés. On insiste sur l'importance de bien communiquer aux parents la nécessité qui s'impose parfois de répéter des tests, examens, piqûres déjà faits.

Les hôpitaux sont aussi invités à faire connaître leur procédure pour le traitement des plaintes.

En ce qui a trait aux insatisfactions relatives aux attitudes et comportement du personnel, la Commission et le CRSSS demandent aux directeurs de soins infirmiers des hôpitaux d'examiner ces plaintes et de voir à ce que des changements aient lieu.

La Commission des centres hospitaliers demande au CRSSS d'inviter le public à adresser ses plaintes en premier lieu et rapidement, aux établissements concernés.

De son propre chef, le CRSSS demande en plus à l'Hôtel-Dieu et au CHUS de lui faire part, dans les 30 jours, des mesures prises ou à venir concernant les plaintes des parents.

Mécontents du déroulement des négociations à Sherbrooke

Les policiers délaissent l'uniforme pour le jeans

par Pierre SAINT-JACQUES

SHERBROOKE — Les policiers municipaux de Sherbrooke ont démontré hier leur mécontentement face au déroulement des négociations en vue du renouvellement de leur prochain contrat de travail en délaissant le port de l'uniforme au profit d'une tenue vestimentaire nettement plus relâchée.

Le pantalon "jeans" ou de sport de même que le gilet ou la chemise de même allure ont carrément remplacé le pantalon bleu marine et la chemise bleu pâle.

Comme signe tangible de leur autorité et de leur pouvoir, les policiers ont toutefois été invités à porter leur blouson de service affichant le numéro de matricule du constable de même que l'identification du corps policier.

Pareille démonstration d'insatisfaction n'avait pas été vue à Sherbrooke depuis une dizaine d'années. A cette époque, les policiers avaient entrepris une série de moyens de pression pour faire aboutir les négociations: parade dans les rues, sévérité excessive dans l'application des règlements

et dégelé de contraventions ou relâchement total à ce chapitre.

La dernière convention collective liant les policiers de Sherbrooke et la Ville est expirée depuis le 31 décembre 1985.

Le problème se situait au niveau des demandes de la Ville avant même que ne soit abordée la question salariale.

"Comme pré-requis à toute forme de négociation, la Ville exige que le syndicat accepte l'embauche de policiers sur une base temporaire pour combler les absences prolongées ou les congés de maladie, la patrouille en solo le jour sans mécanisme de filtration d'appels, le rattrapage des 36 heures de travail supplémentaire entraînées par

l'application de l'horaire de travail 4-3 à coups de dix minutes lors des quarts de nuit et enfin, une clause de mobilité permettant de combler les effectifs d'un quart de travail en puisant dans les effectifs d'un autre quart de travail."

C'est en ces mots que le lt Bertrand Dussault, secrétaire au sein de l'Association des policiers de Sherbrooke, a décrit la situation des négociations.

Les policiers ne veulent rien entendre des demandes de la Ville puisque lors de l'arbitrage devant aboutir à la convention de travail pour les années 1984-85, l'arbitre avait totalement rejeté ces demandes de la Ville.

"Et elle revient encore à la charge avec les mêmes demandes en ajoutant en plus une clause de mobilité que l'on ne retrouve nulle part ailleurs."

Au sujet du rattrapage des 36 heures de temps supplémentaire, M. Dussault a précisé que le fait de

repandre 22 des 36 heures à coups de dix minutes, c'est-à-dire en permettant à un policier de terminer son quart de travail, la nuit, une dizaine de minutes avant l'heure ne représentait pas une compensation acceptable.

Le lt Dussault admet que la dernière sentence arbitrale avait été dans l'ensemble favorable aux policiers. Les droits acquis avaient été maintenus et les hausses salariales ajustées selon ce qui se faisait ailleurs.

La tenue vestimentaire relâchée d'hier coïncidait justement avec une nouvelle ronde de négociations. Jusqu'à maintenant, devait préciser le lt Dussault, les officiers du syndicat de même que les négociateurs de la Ville ont eu une bonne dizaine de rencontres.

Si jamais les deux parties demeurent sur leur position, d'autres formes de moyens de pression verront-elles le jour? On n'a pas répondu à cette question.



Pour le plaisir
de vivre à deux...

Les services de préparation au mariage

78, rue Académie 563-9934, poste 6

INVITATION SPECIALE POUR LA SAINT-VALENTIN

A l'occasion de cette semaine des amoureux, viens signer notre livre d'or des amoureux et nous laisser ton message d'espoir et d'amour. Viens reprendre contact avec le S.P.M., les 13, 14 et 15 février, à notre kiosque du Carrefour de l'Estrie.



André Richard
Assureur-vie

Cette annonce est une commandite de...

- ASSURANCE VIE
- ASSURANCE COLLECTIVE
- RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE RÉTRAITE
- RENTES VIAGÈRES

3395, rue King Ouest
Bureau 100
Sherbrooke (Québec)
J1L 1P8
bur. (819) 821-2131
rés. (819) 565-9042

Assurance-vie
Desjardins

Déficits des centres hospitaliers

Québec ne paiera pas la note

par Stéphane LAVALLÉE

SHERBROOKE — Il n'est pas question pour l'instant que le gouvernement du Québec comble les déficits accumulés dans les centres hospitaliers québécois au cours des dernières années, à la suite des compressions budgétaires massives survenues dans le secteur des soins de santé.

Par contre, le ministère de la Santé et des services sociaux poursuit la consultation entreprise par le gouvernement péquiste et visant à évaluer l'ampleur de la sous-budgétisation de certains établissements hospitaliers. Baptisée Opération Blitz, cette démarche concerne les quatre hôpitaux de Sherbrooke qui opèrent un service d'urgence, tous quatre ayant enregistré des déficits budgétaires au

cours de l'année dernière. La situation la plus critique se retrouve à l'Hôpital Hôtel-Dieu où, au terme de l'exercice financier 1984-85, on enregistrait un déficit de 1,2 million \$ sur un budget global d'environ 30 millions \$. Pour l'année budgétaire en cours, qui se terminera le 31 mars prochain, on pressente un déficit de 1,1 million \$. Selon Martine Bernier, l'attachée de presse de la nouvelle ministre

Thérèse Lavoie-Roux, à la Santé et aux services sociaux, la consultation menée dans une soixantaine d'hôpitaux du Québec "ne veut pas dire qu'on va éponger les déficits". Il s'agit plutôt de réajuster, s'il y a lieu, les bases budgétaires de certains centres hospitaliers.

L'an dernier, les hôpitaux Hôtel-Dieu et St-Vincent-de-Paul, le centre hospitalier de Sherbrooke (Sherbrooke Hospital) et le centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) ont totalisé un déficit d'environ 1,6 million \$. Partout, on estime que de nouveaux déficits d'opération se rajouteront cette année.

Au centre hospitalier de Sherbrooke, le directeur général Dave McKenzie croit que l'année 1985-86 se soldera par un manque à gagner

plus imposant que celui de 87,000 \$ encaissé l'année dernière. "On fonctionne exactement de la même manière que l'an dernier, soutient-il, mais il y a de nouveaux éléments, comme la hausse des coûts des assurances responsabilité et la taxe de 9 pour cent. J'ai l'impression que notre déficit va dépasser 100,000 \$ cette année."

Optimistes

Toutefois, l'attitude de la ministre Lavoie-Roux et les engagements pré-électorales du Parti libéral rendent les intervenants régionaux relativement optimistes.

"On pense qu'il va y avoir des réajustements", émet le directeur général de l'hôpital Hôtel-Dieu,

Clement Tremblay. "Du moins, dit-il, on espère qu'il va y en avoir, ça fait trois ans qu'on se bat."

Même confiance chez le directeur général Roland Gauthier, de l'hôpital St-Vincent-de-Paul: "Pas parce que c'est elle (Thérèse Lavoie-Roux), mais parce que c'est une démarche logique et essentielle. Ça dépasse les seules orientations de partis politiques."

A l'Association des hôpitaux du Québec, l'agent d'information Michel Cléroutx entretient les mêmes espoirs. "On prétend que les hôpitaux performants doivent avoir les budgets nécessaires, explique-t-il, et nous avons confiance que Mme Lavoie-Roux règle le problème à long terme. On est optimiste quant à l'approche de la ministre."

Les directeurs des centres hospitaliers déficitaires devaient remplir, pour le début de cette semaine, les questionnaires préparés par le ministère de la Santé et des services sociaux. En contrepartie, personne n'a obtenu quelconque renseignement quant aux délais requis par le gouvernement pour étudier les informations et poser, s'il y a lieu, les gestes qui lui semblent appropriés.

Aucune nouvelle non plus du gouvernement, au Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie, par rapport aux demandes de fonds supplémentaires dans le but de ralentir le mouvement de fermeture de places d'hospitalisation, pendant l'été, dans les hôpitaux de la région.

3 blessés dans une collision impliquant un véhicule de la SQ

Une collision entre un véhicule de la SQ et une automobile hier, vers 21h45, à l'intersection de la rue Haut-Bois et du Boulevard Bourque à Rock Forest, a fait trois blessés, dont l'un assez grave. Les pompiers de Sécurité 77 se sont rendus sur les lieux avec les mâchoires de survie pour dégager des blessés. Au moment d'aller sous presse, la police de Rock Forest ne pouvait pas encore révéler l'identité du blessé grave, un résident de Rock Forest. Un des deux agents qui prenaient place dans le véhicule de la SQ a été blessé légèrement.

(Photo La Tribune par Claude Poulin)



Recours à une hache pour récupérer son fric

SHERBROOKE (psj) — Il y a plusieurs moyens de récupérer une somme d'argent perdue: poser des questions à son entourage, demander de l'aide, utiliser une lampe de poche, chercher à quatre pattes...

Un individu de 27 ans a plutôt opté, dans la nuit de lundi à mardi, pour l'utilisation d'une hache afin d'obtenir justice.

Déjà en état de boisson fort avancé, le suspect était convaincu qu'on lui avait volé une somme de 150 \$.

A s'efforcer de convaincre les gens qui l'entouraient, il devait se convaincre lui-même que le montant disparu n'était plus de 150 \$ mais bien de 300 \$.

Le comportement l'ayant amené à renverser bière et cendrier, le placier du Manoir 77, rue Denault, a décidé d'exploiter le client devenu indésirable.

Mais le client se rendit à son véhicule, en sortit une hache et revint à la charge.

Il a avec son instrument fracassé une vitre de porte puis une vitrine causant des dommages évalués dans un premier temps à quelque 900 \$.

Appelés à la rescousse, les patrouilleurs devaient retracer le suspect dans le secteur de la rue Champlain, tout près de là.

Dans la camionnette délabrée du suspect, on a découvert d'autres instruments tranchants, notamment une scie à chaîne.

Non seulement, l'homme devra répondre à une accusation de méfaits mais il s'est vu remettre un papier exigeant une inspection mécanique de la camionnette.

Finalement, l'aboutissement de la petite veillée en ville risque de lui coûter une somme nettement supérieure au montant volatilisée de 150 à 300 \$ dont il déplorait le vol.

Il y a d'abord le montant des dommages qu'il devra sûrement rembourser, celui des réparations nécessaires pour remettre la voiture en état à moins qu'elle ne soit carrément retirée de la route et la confection d'un dossier judiciaire.

Un "détective" à la recherche de plaques

SHERBROOKE (psj) — "Que personne ne sorte!"

Cet ordre sentencieux que l'on met volontiers dans la bouche d'un détective surgissant dans une pièce au moment où il s'apprête à mettre la main sur le suspect, on pourrait bien le placer entre les lèvres du Sherbrookois Fernand Drapeau qui fut, jadis, président de l'Equipe de natation de Sherbrooke.

M. Drapeau, depuis plusieurs semaines, s'est adonné à un véritable travail de détective dans le but de retracer une plaque commémorant un des hauts faits du sport amateur, réalisée à Sherbrooke, à la fin des années 1960.

Il faut se rappeler que les 28 et 29 juin 1969, la piscine extérieure et non chauffée "A la Claire Fontaine" du quartier Est, 74 participants, à savoir 40 filles et 34 gar-

çons âgés de 9 à 19 ans, ont nagé une distance de 100 milles à relais en un temps de 35 heures 47 minutes et 55 secondes.

Il a fallu 3 218 longueurs de la piscine de 50 mètres pour effectuer les 100 milles dont une nuit de natation dans un bain de brume.

L'Equipe de natation de Sherbrooke avait été la première au Canada à avoir accompli un tel exploit homologué par l'Association canadienne de natation amateur.

Dans le but de rendre hommage aux participants, le maire de l'époque, Me Armand Nadeau, les membres du conseil et la population de Sherbrooke avaient gravé l'exploit sur deux plaques avec tous les noms des participants.

Mais voilà le hic! Les plaques, installées durant plusieurs années dans un cadre à la piscine Montcalm de la polyvalente du même

nom, ont disparu.

"J'ai fait des recherches du côté de la piscine Montcalm, auprès du doyen des gardiens de piscine de la Ville, auprès de membres du Service des loisirs de l'époque, auprès de l'entraîneur du temps, Gilles Quenneville et d'un autre proche collaborateur de l'équipe, M. Earl Fitzgerald, mais tout cela n'a rien donné", explique M. Drapeau.

Il espère, grâce à cet article faisant appel aux anciens présidents

de l'Equipe de natation de Sherbrooke ou aux membres du comité actuel, que l'on pourra retracer les deux plaques.

M. Yvon Lamarche de l'Université de Sherbrooke serait intéressé à trouver une place honorable dans le pavillon Universtie pour y accrocher les deux plaques.

Comme le dit si bien M. Drapeau: est-ce que ce record (1969) homologué tombera dans l'oubli total faute de retrouver ces plaques?

Cassation d'un mandat de perquisition demandée

SHERBROOKE — Un justiciable a demandé à la Cour supérieure du district de St-François de casser un mandat de perquisition sous prétexte qu'il avait été émis à cause d'informations erronées fournies par un agent de la SQ.

C'est ce qui ressort d'une requête en certiorari inscrite par l'intermédiaire de Me Jean Couture.

Sylvain Desrochers, de Wotton, a aussi réclamé l'invalidation de la fouille effectuée par la police à sa chambre d'hôtel le 7 octobre dernier.

Ce recours a été institué après que la défense eût obtenu une suspension jusqu'au 28 février du procès du requérant, qui est inculpé de trois cambriolages d'une valeur totale de 2,100 \$ à l'hôtel La Patrie.

Me Couture a obtenu une remise afin de s'opposer à la mise en preuve d'objets saisis.

Selon les faits allégués dans la procédure en certiorari, un citoyen a fait une déposition au policier dans laquelle il fait état de ses soupçons en marge d'un vol d'argent dont il a été victime.

A la suite de cette déposition, Desrochers a été arrêté à son domicile.

Le policier s'est ensuite présenté devant un juge de paix dans le but d'obtenir un mandat de perquisition dans sa chambre.

Les motifs raisonnables au soutien de la demande de l'agent étaient que le plaignant avait surpris le suspect à voler après l'avoir surveillé.

Le plaignant a toutefois témoigné le 31 janvier qu'il n'entretenait que des soupçons contre le requérant, ne l'a pas pris en flagrant délit et n'avait pas représenté cela au policier.

Me Couture soutient que le mandat de perquisition contre son client a été émis à la suite de fausses représentations et que la fouille devrait être annulée.

Repérés en pleine transaction de drogue

SHERBROOKE (psj) — Les patrouilleurs municipaux ont repéré, hier en début d'après-midi, deux individus en pleine transaction de stupéfiants sur la rue Sanborn, dans le centre-ville.

En procédant à la vérification du véhicule qui était stationné dans un endroit prohibé, les policiers ont pu pousser un peu plus loin leur investigation pour constater qu'ils n'avaient effectivement pas rêvé.

Un des deux individus avait en sa possession pas moins de 27 grammes de haschisch répartis dans autant de sachets d'aluminium.

La marchandise a été saisie.

Puis les suspects ont été conduits au quartier général de la rue Marquette et le dossier refilé aussitôt à la Gendarmerie Royale du Canada pour complément d'enquête et mise en branle de procédures judiciaires.

Les deux individus, domiciliés à Sherbrooke, sont âgés de 23 ans.

Témoins assignés vendredi

SHERBROOKE — Le magistrat Yvon Roberge de la Cour des sessions de la paix a demandé au ministère public d'assigner tous ses témoins vendredi pour la continuation de l'enquête pour remise en liberté de Mario Therrien parce qu'il veut en avoir le cœur net avec cette cause.

Le défenseur Conrad Chapdelaine prétend qu'il n'y a pas un iota de preuve contre son client tandis que Me Paul Crépeau soutient qu'il y en a.

Therrien qui est détenu depuis son arrestation, a perdu son emploi de cuisinier à temps partiel et ne pourra plus retourner au Centre La Traversée où il se trouvait en libération conditionnelle.

Il est soupçonné d'avoir trempé dans le vol qualifié chez le dépan-

neur de la rue Montréal le 5 février.

Par ailleurs, Caroline Doyon, qui est défendue par Me Michel Dussault, a été remise en liberté avec un cautionnement de 1,000 \$, un couvre-feu de 21 h. à 08 h, interdiction de mettre les pieds sur la rue Wellington sud, d'entrer dans un débit de boisson et de fréquenter des chevaux de retour.

L'enquête de Mario Deschamps a été reportée à vendredi.

Quant à Yvan Sirois, qui est représenté par Me Jean Leblanc, il a suspendu sa demande de cautionnement.

Ces quatre personnes sont de plus soupçonnées de complot, d'utilisation et de possession d'un fusil tronçonné.

Suspect arrêté à Québec pour deux vols qualifiés

SHERBROOKE (psj) — L'homme soupçonné de deux vols qualifiés perpétrés à Sherbrooke et à Disraeli, dans la nuit du vendredi 24 janvier, a été appréhendé à Québec comme suspect dans une autre affaire de vol avec violence.

Faisant l'objet de deux mandats d'arrestation émis contre lui par la Sûreté du Québec de l'Estrie et la Police municipale de Sherbrooke, l'individu sera éventuellement transféré à Sherbrooke où il sera officiellement inculpé au vieux palais de justice.

On rappelle que le suspect avait, dans un premier temps, pris place dans une voiture immobilisée à un feu rouge, angle King et Wellington, vers les deux heures du matin le 24 janvier.

Il aurait menacé le jeune conducteur avec un couteau en lui ordonnant de le mener à Québec.

La victime a eu beau répliquer qu'elle n'avait ni essence ni argent pour accomplir ce voyage rien n'y fit jusqu'au moment où elle a eu l'occasion de sauter du véhicule en marche.

Le suspect a poursuivi seul la route jusqu'à Disraeli où il a connu une panne sèche. Il a donc abandonné le véhicule près d'une cabine téléphonique d'où il a communiqué avec une connaissance.

A cet ami, il devait réserver le même sort qu'à sa première victime. Sous la menace du couteau, il se fit conduire jusqu'à Trois-Rivières où il a libéré sa seconde victime.

L'homme pourrait bien avoir à répondre d'enlèvement, de séquestration, de vol avec violence de deux véhicules et d'utilisation d'arme pour les affaires de Sherbrooke et de Disraeli.

La SQ et la Police de Sherbrooke ont travaillé en collaboration dans ce dossier.



Dans son empressement à vouloir trop bien faire, le détective Luc Bégin ignorait que malgré le savoir-faire et les techniques d'expertise extrêmement poussées du technicien Michel Martin, ce dernier n'est pas encore en mesure de prélever les empreintes digitales d'une paire de gants.

Michel Lessard fait partie de cette classe de sapeurs ultra-rapides qui se préparent, vêtements et équipement en mains, à répondre à un appel de feu avant même qu'il ne retentisse à la caserne. Là dépendrait toutefois du "snoro" qui donne l'alerte.

A l'âge de 23 ans, à peine sorti de l'adolescence, Pierre Gobeil serait prêt à prononcer ses vœux. Il mène une vie de moine à tel point que ses amis se demandent s'il fallait y avoir les miraculeux effets de l'apostolat de la douce Claudette.

Quand Raymond et Popo Bouffard reçoivent pour une grosse soirée de partie de cartes, c'est pas des farces. Le couple louerait pour ces soirées la moitié des tables à cartes disponibles dans les limites de la ville.

Peu importe que le véhicule qu'elle conduit soit énorme ou tout petit, il est maintenant écrit que Louise Boisvert devrait utiliser des véhicules à quatre roues motrices car elle éprouverait beaucoup de difficultés à utiliser les fameux grappins pour se tirer d'un mauvais pas.

La Quotidienne

Gaétan Breton a appris qu'on ne pouvait impunément prendre des paris contre Raymond Dupuis qui traîne avec lui une réputation d'invicibilité dans le domaine des prédictions sportives. Et lors de la prochaine rencontre Canadien-Nordiques, vous pouvez parier sans crainte qu'ils ne parieront pas l'un contre l'autre.

Roberto Diorio a décidé de porter un casque de hockey pour conduire sa voiture depuis qu'il a été victime d'un accident de la circulation au cours duquel il s'en est tiré avec "une prune" à peine visible sur le front. Mais son épouse Céline ainsi que l'épouse et le père de Jean-Pierre Rancourt ont subi de vraies blessures.

BIENVENU

Menu à la carte à partir de 6⁹⁵

Spaghetti aux crevettes de Matane	8 ²⁵
Petit filet mignon grillé	9 ⁹⁵
Assiette de fruits de mer	12 ⁵⁰

1682, rue King ouest, 563-9778

d'une ligne à la page

PUBLICITE ☐ PUBLI-REPORTAGE ☐ CONCOURS ☐
PUBLI-PROMOTION ☐ ANNONCES ☐ RELATIONS PUBLIQUES ☐

Bingo 2-500 la tribune

\$1000 A GAGNER

2e MARATHON — CARTE ROUGE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
LUNDI, le 11 février 1986:
N-41, G-59, i-24, O-70

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 11 février 1986:
N-31, i-26, O-67

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 12 février 1986:
G-60, i-21, G-52

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

la tribune

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Rédaction: 569-9184 — Abonnements: 566-6353

Tout en admettant des erreurs dues à un manque d'expérience

Pelletier donne une note de 80% au conseil

par François GOUGEON

SHERBROOKE — Le maire Jean Paul Pelletier accorde à son conseil "une note de 80 pour cent" pour les bons coups réussis par l'administration qu'il dirige depuis 1982 et s'il confesse des erreurs, il soutient qu'elles viennent du manque d'expérience en début de mandat.

Ainsi, dans un long bilan qu'il a dressé hier et qui faisait suite à la tenue du lac-à-l'épaulé de Lac-Mégantic, en fin de semaine, Jean Paul Pelletier a abondamment parlé, et en termes parfois euphoriques, de la situation que connaît Sherbrooke et qu'il juge extraordinaire, depuis l'arrivée du conseil qu'il préside.

Un peu comme il l'avait fait le mois dernier devant les membres de la Chambre de commerce de Sherbrooke, le premier magistrat a parlé notamment de la réduction de 10,3 pour cent du taux des taxes redressées entre 1982 et 1986 (versus l'inflation), des performances financières d'Hydro-Sherbrooke, de la réduction du taux de chômage de quelque 19 à environ 5 pour cent en quatre ans, du titre de ville industrielle de l'année, de la campagne promotionnelle 'Sherbrooke plus qu'une ville' qui a renforcé le sentiment d'appartenance des citoyens à leur ville. Bref, toutes ces "recettes à succès" qui ont fait que les Sherbrookoises se sont déclarées à 75 pour cent satisfaites du conseil de ville, a dit le maire Pelletier en faisant référence, à au moins deux reprises lors de son allocution d'hier, au sondage de LA TRIBUNE publié le 15 novembre dernier.

Des erreurs

Après avoir fait l'inventaire, durant près de 45 minutes, de ces bons coups qui ne "tiennent pas du hasard mais du travail acharné" des élus, même s'il avoue candidement que la situation en général s'est redressée par rapport à 1982, Jean Paul Pelletier a, tout aussi

modestement, reconnu certaines erreurs.

En ce sens, il a fait référence à la façon dont s'est fait le développement du bois Nicol, à l'angle des boulevards Jacques-Cartier et Portland. "Un promoteur a soumis un projet de développement magnifique (Châteaux du bois), mais à cause d'un manque d'expérience de notre part, nous n'avons pas su le vendre à la population", a-t-il confessé.

Il en a fait de même dans le cas du débat controversé sur le dossier de la Place Hôtel de ville. "Il y a eu inconséquence de notre part. Nous avons fait préparer les esquisses et les plans du projet avant d'en connaître les coûts. Quand nous avons su qu'il aurait pu en coûter jusqu'à 10 millions \$, l'idée a été abandonnée, mais nous aurions pu éviter une telle controverse", a-t-il exprimé.

Le maire a aussi admis une erreur relative à la lenteur dans la planification du développement des cellules Wilson et Marie-Reine, les deux seuls secteurs de la Ville qui restent à construire. Une autre erreur, d'incidence plus interne, porte sur le "climat d'insécurité créé auprès des employés à qui nous avons dit, à notre arrivée, que nous voulions réduire les effectifs et augmenter la productivité, mais sans expliquer comment... Maintenant, les positions sont clarifiées mais j'admets que cela a créé une insécurité inutile et un mécontentement, comme si nous laissions alors entendre que les employés se traînaient les pieds. Ce qui n'est évidemment pas le cas".

Mais, comme dit le vieil adage,



Le maire Pelletier juge extraordinaire la situation que connaît Sherbrooke depuis l'arrivée du conseil qu'il préside.

faute avouée à moitié pardonnée. Et le maire Pelletier est convaincu qu'avec cette franchise la population n'en tiendra pas rigueur à son conseil. "D'autant plus qu'il s'agit d'erreurs de début de mandat, à cause de notre manque d'expérience", a-t-il complété à ce sujet, tout en parlant d'un "certain essouffement" des membres du conseil en 1985. "Cela ne veut pas dire qu'il ne s'est rien fait. Bien loin de là. Mais il y a eu un léger relâchement par rapport au rythme soutenu depuis notre arrivée. Ce qui n'est pas plus une mauvaise chose car la santé de certains était même en jeu dans certains cas".

En fait, pour le premier magistrat de la Ville de Sherbrooke, ce genre de fuite est inexcusable, même si le sujet est d'intérêt public. "Il y a un temps pour faire de l'information... Dans aucune organisation on ne tolérerait de telles fuites quand un dossier est en discussion privée", a-t-il exprimé, précisant que dans le cas du conseil municipal qu'il mène, "on a des doutes sur les responsables de fuites, dans certains cas, et des certitudes, dans d'autres pas... La question des fuites démontre une extrême faiblesse de notre organisation et cela nuit à l'administration municipale... Mais le problème c'est que dans notre type d'organisation, il n'y a pas de recours contre les responsables des fuites et qu'il n'y a pas moyen de rien faire, sauf d'attendre la fin des quatre ans que dure le mandat d'un conseiller", a rajouté Jean Paul Pelletier, pour démontrer son aversion envers la

Les fuites agacent le maire

SHERBROOKE (FG) — Il n'y a rien de plus agaçant, pour le maire Jean Paul Pelletier, qu'une fuite provenant de membres de son conseil. Et il n'est guère tendre à l'endroit du journaliste qui se rend complice d'une telle "trahison", en la publiant.

Il l'a clairement indiqué hier, alors qu'il faisait part à la presse du compte rendu de la session privée de travail de son conseil, à Lac-Mégantic, en fin de semaine.

Il a justement pris en exemple le cas de lundi, au sujet de la fusion éventuelle des Services techniques et des Travaux publics, un sujet discuté à huis clos lors de la rencontre. "Les cheveux m'ont dressé sur la tête quand j'ai vu cette fuite dans LA TRIBUNE. Surtout qu'on y précisait bien que j'avais demandé le respect de la consigne du silence et qu'on se faisait une gloire, dans cet article, de dire que la mesure avait été transgressée. Je déplore ce genre d'articles", a dit le maire, tout en excusant cette attitude du quotidien à l'endroit des autres médias qui n'ont pas agi ainsi.

En fait, pour le premier magistrat de la Ville de Sherbrooke, ce genre de fuite est inexcusable, même si le sujet est d'intérêt public. "Il y a un temps pour faire de l'information... Dans aucune organisation on ne tolérerait de telles fuites quand un dossier est en discussion privée", a-t-il exprimé, précisant que dans le cas du conseil municipal qu'il mène, "on a des doutes sur les responsables de fuites, dans certains cas, et des certitudes, dans d'autres pas... La question des fuites démontre une extrême faiblesse de notre organisation et cela nuit à l'administration municipale... Mais le problème c'est que dans notre type d'organisation, il n'y a pas de recours contre les responsables des fuites et qu'il n'y a pas moyen de rien faire, sauf d'attendre la fin des quatre ans que dure le mandat d'un conseiller", a rajouté Jean Paul Pelletier, pour démontrer son aversion envers la

divulgaration d'information "avant le temps".

Et il blâme aussi les journalistes qui publient ces fuites. "Je ne crois pas que le travail d'un bon journaliste va jusqu'à encourager des gens à trahir un serment... En ce qui me concerne, ce n'est pas un signe de succès pour un journaliste. Il n'a pas à s'en glorifier!"

Le huis-clos maintenu

Du reste, le maire Jean Paul Pelletier a clairement démontré qu'il n'entendait aucunement réintégrer les journalistes aux ateliers de travail à huis clos où des dossiers publics sont discutés.

Se montrant plus affable à l'endroit des journalistes, surtout depuis les derniers mois car, selon lui, ils font preuve d'une "attitude plus positive et plus rationnelle", le maire juge que les ateliers de travail sont "plus productifs" depuis que les journalistes y ont été bannis.

Selon lui, ce sont les résultats que les citoyens attendent. "Je n'accepterai jamais d'être blâmé parce qu'un projet en discussion qui fait l'objet d'une fuite avant le temps ne se réalise pas. On fait connaître les choses quand elles sont sûres à 100 pour cent, pas à 99 pour cent et demi", a-t-il livré, tout en faisant remarquer, par ailleurs, qu'il ne saurait être question que les conseillers "lavent leur linge sale en famille". "Cela non plus, les citoyens ne sont pas intéressés de le savoir", a-t-il dit, pour manifester clairement que les journalistes ne seront pas réintégrés aux ateliers de travail à huis clos.

Les citoyens auront accès à un "service de plaintes"

SHERBROOKE (FG) — Les citoyens de Sherbrooke auront bientôt accès à un "service de plaintes", leur facilitant les communications avec les services municipaux, quand quelque chose ne fait pas leur affaire.

La mesure a été adoptée par le conseil de ville, lors de sa retraite fermée du week-end dernier à Lac-Mégantic et le maire Jean Paul Pelletier en a fait état, hier, alors qu'il dressait le bilan de cette rencontre privée devant les membres de la presse. On notait aussi la présence de deux des 12 membres du conseil, Alfred Demers et François Dunn, auxquels s'est ajouté, l'espace de quelques minutes, le conseiller Roger Gingues. Les autres élus, en raison d'engagements, n'ont pu se joindre à la rencontre, a soutenu le maire.

"Un tel service de plaintes est déjà prévu. Il existe même, mais il ne fonctionne pas et notre intention est de le rendre opérant, de façon à ce que les contribuables aient la ta-

che plus facile", a livré le maire Pelletier, signalant que les détails du dossier seront arrêtés par la direction générale et le tout soumis ultérieurement à la population.

Le maire Jean Paul Pelletier a affirmé que cet esprit d'ouverture vers les citoyens n'était aucunement dictée par l'approche d'une élection municipale dans neuf mois. Au contraire, devait-il même vigoureusement soutenir. "C'est dans le but de contrer les effets psychologiques négatifs d'une campagne électorale sur les membres du conseil" que cette mesure et d'autres ont été prises.

Car, évoque Jean Paul Pelletier, il est reconnu que lors d'une année d'élection les "règles du jeu" deviennent différentes et les gens sont à la recherche d'objectifs individuels. Or, afin d'éviter cela, le conseil a statué sur différentes mesures communes. Par exemple, les gens doivent déjà savoir que "campagne électorale ou pas, les nombreux travaux routiers prévus pour cette saison dans les rues de la Ville — un record comme le montre le

budget — seront réalisés selon un horaire très serré, que les réparations du printemps dans les rues se feront de façon expéditive et que les parcs seront nettoyés et ouverts très tôt au printemps". Il a aussi été convenu, "dans une perspective à long terme — car il faut penser à long terme même si c'est une année d'élection — de former éventuellement un comité d'urbanisme et assurer un suivi au dossier de la Bibliothèque".

Des bons mots

Par ailleurs, le maire Pelletier n'avait que des bons mots à l'endroit des membres de son conseil: des gens qui, dit-il, fournissent une "participation très active, chacun dans sa spécialité".

Il a reconnu que certains d'entre eux ont adopté un "perception négative à l'endroit du Comité administratif", un groupe de travail de cinq conseillers présidé par Jean-Yves Laflamme et que le maire n'entend aucunement abolir, malgré les critiques. "Je comprends la

frustration de certains élus, qui n'ont pas la même information que les membres du Comité administratif. Mais il ne faut pas oublier que ce groupe ne prend aucune décision. Ce ne sont que des recommandations adoptées ou non par le conseil", a émis le premier magistrat.

Enfin, l'autre reproche qu'il adresse aux membres de son conseil, c'est leur "manque d'attention à la vie politique... Dans notre détermination à mener la Ville comme une entreprise privée, les conseillers agissent en bons administrateurs et en oublient même qu'ils ont aussi un rôle politique à jouer. Ce n'est pas de penser à poser à tout moment des gesses électoralistes, mais des conseillers ont oublié complètement la dimension politique dans leur rôle d'élu. Je souhaite que la population ne leur en tienne pas rigueur", a lancé Jean Paul Pelletier. Ce à quoi, Roger Gingues, juste comme il quittait les lieux, lui a lancé un "Surtout pas de ma part!", devant un Jean Paul Pelletier un peu médusé.

Projet commercial devant le Carrefour: le mystère persiste

SHERBROOKE (FG) — Le mystère n'a pu être percé, hier, relativement aux discussions que les élus municipaux de Sherbrooke ont tenues sur l'avenir de la cellule Wilson, lundi soir, et des décisions qui auraient pu être arrêtées à ce moment, lors d'une rencontre à huis clos.

On sait que, la semaine dernière, également lors d'une séance à huis clos, le promoteur Gérard Allard a soumis une demande d'amendement au zonage, en vue de faire du terrain situé en face du Carrefour de l'Estrie, dans l'angle de l'autoroute 410 et du boulevard Portland, une zone commerciale prévoyant des investissements de 15 à 18 millions \$, dont possiblement la venue d'un magasin de la chaîne Super-

Carnaval; ce que nie toutefois le promoteur. Le schéma de la cellule Wilson, du moins selon ce qu'il a été convenu à la suite de nombreuses séances de consultation entre les citoyens du secteur et des fonctionnaires des Services techniques, ne prévoit pas de tels aménagements, mais uniquement un développement domiciliaire du territoire.

Il a donc été convenu, la semai-

ne dernière, de reprendre les discussions lundi soir, lors d'une autre rencontre à huis clos, mais les détails n'ont pu être connus. Toutefois, comme les membres du Comité de citoyens de la cellule Wilson ont été conviés à une rencontre d'information jeudi soir, il n'est pas interdit de présumer que le conseil de ville aurait accepté le changement de zonage. Sinon, pourquoi alors réunir le comité de citoyens?

Interrogé en rapport avec le dossier, hier, un des porte-parole du Comité de citoyens, Me Paul Bureau, a soutenu tout ignorer du sens des discussions tenues la veille par les élus et de la décision, s'il y a

eu. "Tout ce que je sais c'est qu'il y aura une rencontre d'information jeudi soir", a-t-il noté.

Quant au changement possible du zonage en face du Carrefour de l'Estrie, pour une zone commerciale, Paul Bureau se déclare "partagé entre les deux options. Parce que, au niveau des répercussions d'une zone commerciale dans notre secteur, nous avons deux sons de cloche différents de la part de deux urbanistes consultés dans le dossier. Ce qui compte, pour l'instant, c'est d'être bien renseigné. Nous voulons le maximum d'information avant d'avoir à nous prononcer", a-t-il clamé.

Carte "préliminaire" des options professionnelles acceptée par la CSCS

SHERBROOKE (MR) — Le conseil des commissaires de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke a accepté à titre provisoire la carte des options professionnelles sur le territoire estrien.

Cette résolution, conforme à celle qu'a acceptée le comité exécutif de la Commission scolaire régionale de l'Estrie il y a peu, doit être acceptée par l'ensemble des commissions scolaires de la région estrienne étant donné la responsabilité de l'enseignement

secondaire que chaque commission scolaire prendra sur son territoire dans le contexte de l'intégration à compter de l'an prochain.

Les commissaires ont fait leur, sans toutefois l'inclure dans la résolution, une remarque de M. Gérard Prince, qui a dit considérer cette carte des options comme "préliminaire, incomplète et perfectible".

Dans le dossier que le conseil a étudié, le commissaire Benoît Nadeau avait en effet relevé à plusieurs reprises des passages men-

tionnant le fait que ce projet demeure sujet à modification. Le commissaire Nadeau, agacé par ces éléments d'incertitude, a questionné le directeur des services pédagogiques de la Régionale, M. Bruno Giard, venu précisément pour éclairer les commissaires de la CSCS.

M. Giard a noté que cette carte des options était produite pour les besoins du ministère de l'Éducation et qu'elle n'excluait pas la possibilité de modifications futures. Le ministère, entre autres, avait demandé que ne soit pas

considérés dans l'éventail des options offertes au secondaire, les profils de secondaire court, bien que le secondaire court sera maintenu encore pendant trois ans.

La demande du ministère stipulait aussi que la carte des options devait représenter le portrait actuel de la formation professionnelle. Les commissaires ont compris toutefois que n'étaient pas exclues pour l'avenir les options qui ont pu être offertes par le passé, mais qui n'ont pas trouvé de candidats en 1985-1986.

Le Concours "LES 100 NOMS CHANCEUX" la tribune

Emilien Beaudoin, 78—9e Avenue, Windsor; Mme Adélard Letourneau, 22 St-Marc, Coaticook; Nicole Potvin, 356 Brooks, Sherbrooke; Bruno Sevigny, 336—2e Avenue, Weedon; Guy Gilbert 2A—1395 B, boul. Mercure, Drummondville; Michel Gélinas, Ch. Vaillancourt, Compton Station; Germain Rathier, 81 St-Jacques E., Orléans; Renald Tardif, 66—12e Avenue N., Sherbrooke; Eric Dixon, 414—1085 Ds Seigneurs, Sherbrooke; Léonel LeBrun, Ch. Cherry River, Magog; Marc Morissette, 340—13e Avenue N., Sherbrooke; Daniel Guay, R.R. 2, Bromptonville; Maurice Chouinard, 407 Debussy, Granby; Denis Racicot, Austin; Ginette Simoneau, 3—469 Vimy N., Sherbrooke; Jean-Guy Brunelle, 985 Langevin, Sherbrooke; Roger Normand, 269 boul. Morin, Asbestos; Serge Tetreault, 127 Principale, St-Gérard; Jacques Lacroix, 2—354 Bernier, St-Sébastien; Alfred Brochu, 1501 Denault, Sherbrooke; Claude Thibodeau, 68 Maillet, Princeville; Christian Lemire, 8—4801 Pavillon, Rock Forest; Rosaire St-Laurent, 2—1566 Larocque, Sherbrooke; Germaine Savoie, 80—A, 8e Avenue, Drummondville; Marcel Cayer, 129 Beaudoin, Magog; Jacques Chabot, 5943 Frappier, Rock Forest; Jean-Paul Langlois, 258 Loranger, Sherbrooke; Richard Fontaine, 1526, rue Aeronka, Fleurimont; Mme Imelda Allard, 114, St-Marcel Drummondville; François Loselle, 119 St-Frédéric, Windsor; Fabien Simard, 5084 Rang 6, Rock Forest; Marc Lemay, 1—281 10e Avenue Nord, Sherbrooke; Gilles Robitaille, 1288 Concorde, Fleurimont; Léo Thibault, R.R. 1, Asbestos; Michel Parent, Blouin, Coleraine; Jean Coulombe, 3170 Delorme, Sherbrooke; Léandre Sevigny, 214—7e Avenue Nord, Sherbrooke; Michael Garand, 150 Bernière, East Angus; Fernand Salvaire, 4—40 Pl. Vimont, Sherbrooke; Hercule Daigle, 95 St-Jean, Disraeli; Guy Collard, 27—2515 Galt o., Sherbrooke; Michel Fournier, 20 Adams, Coaticook; Jacques Godère, 2—1280 Evangéline, Sherbrooke; Mme Jean-Baptiste Scalabrini, Ste-Edwidge; Remi Goupil, 3085 Delorme, Sherbrooke; Louise Marois, 919 Notre-Dame N., Thetford Mines; Lauren Boulanger, 4185 La-Vallée, Lac-Mégantic; Normand Lapierre, 1840 Toulon, Sherbrooke; Paul Argon, 3100 Bélair, Sherbrooke; Claude Pesant, 586 Ferland, Drummondville; Roland Mercier, Lac Brompton; Bromptonville; Jacques Gosselin, 1801 des Roses, Plessisville; S. Desrochers, 1479 Mirka, Rock Forest; Mlle Irène Benoit, 1018 King ouest, Sherbrooke; L. Mmeault, 16—55 Lomas, Sherbrooke; Jimmy St-Pierre, 21 Pierre, Asbestos; Jacqueline Demers, 299 Alexandre, Sherbrooke; Maurice Larivée, Ham Sud; N. Yergeau, 945 Levasseur, Drummondville; Louis-Philippe Nadeau, 222 Fabi, Sherbrooke; Pierre Baron, 5—180 Hocquart, Sherbrooke; L. Bastien, 430—5e Avenue, Sherbrooke; Gilles Labbé, 1120 Langevin, Sherbrooke; J. René Michaud, 1001 Larocque, Sherbrooke; Hubert Adams, 174 Baldwin, Coaticook; Denis Proulx, 786 Bourgeault, Thetford Mines; J. Dufault, 203—1625 Sherbrooke, Magog; Michel Purcell, R.R. 1, St-Georges de Windsor; Clément Fontaine, 316 St-Janvier, Weedon; Robert Lacharité, 860 Kennedy N., Sherbrooke; Michel Phaneuf, 1561 Maillet, Rock Forest; Germain Letendre, 29 St-Laurent, Drummondville; Sylvain Couture, 4—500 Codère, Sherbrooke; C. Barthelemy, 107—305—13e Avenue N., Sherbrooke; Yvan Rodrigue, 3857 Lemieux, Lac-Mégantic; Hervé Goulet, 2—4891 Goulet, Rock Forest; Donald Lachance, R.R. 3, Compton; Robert Daigault, 83 Baker, Lennoxville; Jacques Fillion, 230 Armand, Magog; Marcel Girard, 249 Rang 11 E. Stoke, Emile Turcotte, Lambton; C. Pelletier, 202 Court, Granby; Thérèse Cloutier, 605 Villeneuve, Sherbrooke; Yvon Desmarais, 91 Rivier, Sherbrooke; Renaud Perron, 3523 Feltou, Rock Forest; Normand Savoie, Sherbrooke; Henri Girouard, 19 St-Albert, Drummondville; Grégoire Lambert, 92 St-Laurent, Windsor; Carol Malenfant, 1497 St-André, Sherbrooke; Lionel Lacasse, 489 Laurier, Sherbrooke; Leo Caron, Lac Lovering, Magog; Bernard Poirier, 218 Loranger, Sherbrooke; Martin Tiemann, 19—A St-Médard, Warwick; Réjean Touchette, St-Félix-de-Kingsey; Hervé Durand, 809 Boul. Bois-Francis Sud, Arthabaska; Étienne Dubreuil, R.R. 1 La Patrie; Jacques Pélissier, 10 Daniel Johnson, Danville; Gilles Rancourt, 495 Grasset, Sherbrooke; Ludovic Raymond, 258—500 Murray, Sherbrooke; Gilles St-Sauveur, 2881 Des Topazes, Sherbrooke.

Si votre nom est publié dans l'espace ci-haut, voyez les règlements et le coupon de participation dans l'Extra de samedi dernier.

GAGNANT DU TIRAGE "LES 100 NOMS CHANCEUX" du 11 février 1986

(GAGNANT)

NOM: M. Bertrand Dodier

ADRESSE: 58, rue Auckland

VILLE: St-Isidore d'Auckland

(ÉPICIER CHOISI)

NOM: AXEP

ADRESSE: 19, Ch. Clifton

VILLE: St-Isidore d'Auckland

A la suite des inondations du 27 janvier

Ascot adressera sous peu à Québec sa demande pour être zone désignée

par Michel MORIN

ASCOT — La municipalité d'Ascot adressera sous peu une mise en conseil au gouvernement du Québec afin qu'une partie de son territoire soit reconnue zone désignée à la suite des inondations qui ont sévi le 27 janvier dernier.

Les membres du conseil ont en effet adopté une résolution en ce sens pour inciter le gouvernement à dédommager Ascot lors de la crue des eaux.

Selon les informations divulguées par le maire Robert Pouliot, les dégâts se sont surtout fait remarquer

sur la route 108, aux abords de la Station de recherches du ministère fédéral de l'Agriculture.

De plus, quelques résidences ont été endommagées par cette inondation alors l'eau a envahi des sous-sols.

Bien qu'il soit difficile de chiffrer

le montant des dommages, la municipalité d'Ascot intégrera à la facture finale la somme du temps supplémentaire effectuée par les employés municipaux pour corriger la situation.

Félicitations

En rapport avec ces inondations, le maire d'Ascot, Robert Pouliot, a obtenu l'accord de tous les membres du conseil pour adresser à Métro-Police une lettre de félicitations

en regard du travail effectué par les policiers lors de ces inondations.

M. Pouliot a vanté le professionnalisme dont ont fait preuve les agents de la paix lors de leur intervention.

Par ailleurs, le conseil a donné son accord à l'établissement d'un plan d'urgence lorsque surviennent des inondations. Ce plan d'urgence serait différent de celui qui existe déjà dans la municipalité d'Ascot.

Protection contre les incendies à Ascot

Il faut 25,000 \$ de plus pour le bassin d'eau du secteur de l'usine Shermag

ASCOT (MM) — Devant une hausse imprévisible des coûts de construction du système de protection contre les incendies (aménagement d'un bassin d'eau à ciel ouvert dans le secteur de l'usine Shermag), la municipalité d'Ascot se voit dans l'obligation d'amender son règlement 535 et de procéder à un emprunt supplémentaire de 25,000 \$.

Selon le secrétaire-trésorier Jean Tremblay, cette hausse de plus de 20,000 \$ des coûts inhérents à ce projet, chiffre qui atteindra près de 245,000 \$, est imputable aux nouvelles exigences des compagnies d'assurances en ce qui a trait à l'approbation des matériaux utilisés.

"C'est une question d'approbation. En cours de route les compagnies d'assurances ont resserré leurs exigences et c'est ce qui a fait hausser les coûts. Il y a des frais supplémentaires pour du nouvel équipement, pour les ingénieurs et nous devons dresser un nouveau cahier de charge", d'expliquer M.

Tremblay. Lors de la dernière assemblée du conseil municipal, les élus ont exprimé la volonté de procéder à un amendement du règlement 535 pour emprunter une somme supplémentaire de 25,000 \$.

Cet amendement au règlement, lorsqu'il aura été adopté, sera d'ailleurs soumis à la population pour consultation.

Aucun retard

Cette nouvelle procédure administrative ne devrait toutefois en-

trainier aucun retard dans la réalisation des travaux.

L'aménagement de ce bassin d'eau à ciel ouvert, lequel servira de système de protection contre les incendies pour la future entreprise Shermag et les autres du secteur, devrait se mettre en branle dès la fonte des neiges.

Idealement, le nouveau système devrait être en opération le 31 mai. La construction de ce système devrait par ailleurs inciter les dirigeants de l'entreprise Shermag à débuter la construction de leur usine détruite par le feu il y a de cela quelques mois.

Obélix à Magog

C'est la deuxième année qu'un groupe de voisins des 16e et 17e avenues et de l'avenue du Domaine de Magog se réunissent pour ériger un monument de glace à l'occasion du "Memphrémagog en patins". Ils se sont inspirés cette année du célèbre personnage Obélix de la bande dessinée Astérix. Quatre des artisans posent fièrement devant leur chantier passablement avancé, dans le bateau qui accompagne Obélix: ce sont Suzanne Dupont, Johanne Thérien, Roger et Nicole Francoeur.



(Photo La Tribune par Gilles Pelloille)

Commerçants d'autos à l'amende

SHERBROOKE (SL) — Une enquête menée en Estrie par l'Office de la protection du consommateur du Québec, à l'automne 1984, vient de conduire à la condamnation de quatre concessionnaires automobiles de la région qui devront déboursier des amendes totalisant 5,800 \$.

C'est l'entreprise Auto Monaco (1977) inc. d'Orvilleville qui, avec une amende de 3,000 \$, écope de la plus lourde peine. Ce garage n'est toutefois plus en opération depuis plusieurs mois.

L'entreprise a néanmoins été reconnue coupable à trois reprises d'avoir fait de fausses représentations concernant l'existence, la por-

tée et la durée de la garantie offerte lors de la vente d'une automobile usagée. Il manquait sur les contrats les caractéristiques de la garantie de bon fonctionnement.

D'autre part, la compagnie Sherbrooke Alignement Spécialité inc. a dû verser 2,000 \$ d'amendes, dont 1,000 \$ pour avoir fait une représentation trompeuse en alléguant que

deux pièces d'équipement usagées remises au consommateur provenaient de son véhicule réparé alors que c'était le cas pour un seul des morceaux. L'entreprise s'est aussi vu imposer deux amendes de 500 \$ pour avoir omis de présenter une évaluation écrite des réparations à effectuer et pour avoir produit une facture n'indiquant pas les caractéristiques de la garantie.

Par ailleurs, le propriétaire du commerce Louise Pérusse auto enr., de Rock Forest, se voit contraint de déboursier une amende de 500 \$ pour avoir soutenu posséder

une licence qu'il ne détenait pas, pour avoir agi en commerçant itinérant sans permis et pour avoir offert un véhicule usagé sans y apposer une étiquette visible de l'extérieur de l'automobile.

Finalement, Michel Mailloux, de Michel Mailloux (1983) associés enr., de Sherbrooke, s'est reconnu coupable, de même que son collègue Marc Bacon, de ne pas avoir produit de contrats de vente et factures de réparation conformes à la loi. Ils écopent chacun d'une amende de 200 \$.

Régie intermunicipale de police La démission du maire Pouliot étonne Massé

par Michel MORIN

ASCOT — "Oui, je suis surpris, comme tout le monde peut être surpris, de cette nouvelle."

Sans vouloir commenter la démission du maire d'Ascot, Robert Pouliot et celle du conseiller Marcel Cyr, qui siégeaient tous deux au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Ascot-Lennoxville, le président de l'organisme, M. Pierre H. Massé, a toutefois précisé qu'il ne s'attendait pas à ce genre de décision.

"Mais c'est de la régie interne à la municipalité d'Ascot et je n'ai pas l'intention, pour le moment, de commenter cette décision. Peut-être que plus tard j'aurai quelque chose à dire, mais pour l'instant, je préfère ne pas faire de commentaire", d'indiquer M. Massé, joint hier par le journaliste de La Tribune.

Sans vouloir s'ingérer dans la décision du conseil municipal d'Ascot, le président de la Régie intermunicipale a toutefois affirmé son désir de continuer à administrer l'organisme qu'il pré-

sider. "La Régie intermunicipale de police a été créée avec l'accord de la municipalité d'Ascot et de la

ville de Lennoxville. Le mandat de la Régie est de quatre ans et il y a deux ans et deux mois d'écoulés. Il reste encore beaucoup à faire et, avec les nouveaux représentants d'Ascot, nous allons tenter d'administrer cette Régie en tenant toujours compte des contribuables", d'expliquer M. Massé.

Prudent dans ses propos, M. Massé a toutefois laissé entendre qu'il émettrait de plus amples commentaires sur cette affaire dans les prochains jours.

Réunion le 26

Les nouveaux représentants de la municipalité d'Ascot, qui rejoignent ainsi leur confrère Michel Beaulieu, participeront à une première assemblée le 26 février.

Le conseiller Paul Flipo, qui représente un district rural de la municipalité d'Ascot, est considéré comme un administrateur qui affectionne particulièrement une administration serrée et qui n'accepte pas les déficits, tout comme le conseiller Beaulieu.

Quant à Maurice Guilbault, il semble qu'il adoptera une attitude plus conciliante à la Régie intermunicipale, si l'on en juge par ses propos émis jusqu'ici dans le dossier.

Police de Windsor

Communication à sens unique

par Claude CORRIVEAU

WINDSOR — Quoi de plus essentiel pour un service de police que de maintenir une communication avec les citoyens par le biais d'un système adéquat? Ce n'est pas le cas à Windsor. La faute n'est toutefois pas attribuable aux membres de la Sûreté municipale.

Les citoyens de Windsor, qui ont tenté de rejoindre des patrouilleurs au cours de la dernière année, auront sans doute constaté, à leur dépens, que la communication avec les agents de la paix est souvent hasardeuse.

L'appareil radio portatif de la Sûreté municipale de Windsor ne permet pas une communication dans les deux sens comme le téléphone. Le directeur de la Sûreté, M. Denis Saint-Onge, ne voit pas là une situation exceptionnelle puisque d'autres services de police seraient ainsi "équipés". Rappelons cependant que Windsor était, avant décembre 1984, munie d'un appareil portatif dont la communication se faisait dans les deux sens.

Les autorités municipales, qui ont mis un embargo sur le paiement du système acheté en 84, sont toujours dans l'attente d'une pièce, appelée duplexeur. Cette pièce, qui devait être installée peu après la signature du contrat avec la compagnie Communication (Service) Royal, n'a jamais été posée.

"Nous n'avons quand même pas éprouvé de problème majeur malgré cet inconvénient, a indiqué M. Saint-Onge. Les gens pensent que nous avons un système à double sens et, lorsqu'il y a des appels où les gens sont sous le coup de l'énervement, il s'agit de faire comprendre à l'interlocuteur qu'il doit attendre quelques secondes avant de répondre. Les gens ne se rendent pas toujours compte que nous ne pouvons les entendre lorsque nous leur parlons, contrairement au téléphone conventionnel".

Les autorités municipales ont effectivement demandé à une firme spécialisée d'effectuer une étude

complète du système de communication de tous les départements municipaux. Les résultats du rapport devraient être remis sous peu aux autorités locales qui auront alors à se prononcer sur une modification, ou non, du système de communication de la municipalité.

A la suite du dépôt de ce rapport, la Ville de Windsor prendra une décision. Elle a déjà reçu l'assurance d'une autre compagnie (Communication Expert) que l'installation d'un duplexeur au système actuel était possible.

Ce n'est donc qu'une question de temps avant que la qualité de la communication avec le service de police redevienne ce qu'elle a déjà été.

NON!
Ce n'est pas l'une des 8 pièces uniques de la collection Shell.



La Société protectrice des animaux a pignon sur rue à Lac-Mégantic



(Photo La Tribune par Richard Vigneault)

Lac-Mégantic aura maintenant sa Société protectrice des animaux. Plusieurs invités étaient réunis au lancement: dans l'ordre habituel, Michel Brochu, publiciste, Marcel Duquette, inspecteur de la SPA de Montréal, Christian Lapointe, président provisoire et Nelson Guay, inspecteur pour Lac-Mégantic.

LAC-MÉGANTIC (RV) — La Société protectrice des animaux (SPA) s'installe à Lac-Mégantic, et la municipalité devient ainsi la treizième filiale de cet organisme.

Depuis plusieurs mois déjà, des personnes bénévoles s'étaient regroupées au sein de l'association "Les Amis des Animaux" (ADA). Les membres avaient alors comme but de jeter les bases de ce qui pourrait devenir un jour une SPA, avec ses dirigeants et ses activités, dans l'esprit des règles et des objectifs de la société-mère de Montréal.

Depuis sa création, l'ADA a certainement joué un rôle important, particulièrement au niveau de l'éducation et de l'information, ce qui a permis de convaincre la SPA de Montréal du sérieux des gens en place, et de leur volonté d'implanter un tel organisme à Lac-Mégantic.

L'avènement d'une SPA à Lac-Mégantic a entraîné la création d'un poste important, celui de l'inspecteur de la SPA de Lac-Mégantic. Ces fonctions seront assumées par M. Nelson Guay, policier municipal. M. Guay est en fonction depuis le début de l'année; huit dossiers ont déjà été ouverts.

CHEZ

de Rock Forest

P. BONNEVILLE

VOUS AVEZ LE CHOIX

Un chèque de

\$1500

OU

\$1000

en meubles ou appareils électriques de votre choix.

A la livraison de votre maison ou pré-usinée.

Modèle Cindy

Modèle Sabrina

Venez faire une offre sur nos maisons mobiles usagées. Location de terrains et financement disponible.

Votre logement \$325 par mois pendant 10 ans: **\$39,000 perdu.**

ACHETEZ AVANT LES AUGMENTATIONS DU PRINTEMPS

VENEZ VISITER!

P. BONNEVILLE INC.

5086, boul. Bourque, Rock Forest, (819) 564-4612

25 ans d'expérience

Heures d'ouverture: Lundi, mardi, mercredi: 9h à 17h; jeudi, vendredi: 9h à 21h; samedi: 9h à 16h; dimanche: fermé.

• Super isolation

• Murs extérieurs en 2" x 6"

• Divisions intérieures au choix

• Garantie de 5 ans

• Acceptons échanges

Près du réservoir.

SUPER VENTE

Donnez



à la Fondation des
maladies du cœur

fruits et
légumes



**RAISINS
VERTS**
sans pépins, du Chili
Canada no 1

214
kg



CHAMPIGNONS
blancs,
culture Canadienne

439
kg



CHOUX BRUXELLES
des Etats-Unis
Canada no 1

174
kg



**CHRYSANTHÈMES
ou REIGER BÉGONIAS**
culture Canadienne
pot de 6"
chacun

649

viandes



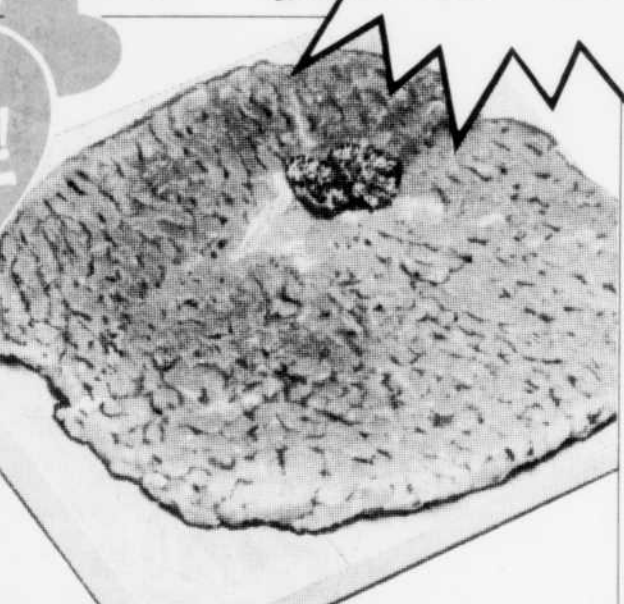
CÔTELETTES
de porc frais,
coupe du centre

434
kg



RÔTI DE PORC
frais, portion des côtes
env. 1,7 kg

214
kg



BIFTECK ATTENDRI
catégorie Canada A

875
kg



JEUNES DINDES
surgelées, 3 à 5 kg,
catégorie A
CHANTECLERC

282
kg

128
lb

97¢

épicerie



**GÂTEAUX
ÉTAGÉS**
surgelés
SARA LEE
369 g



JUS DE FRUITS
et Délice du jardin
OASIS
1 litre



SOUPE
aux tomates ou légumes
AYLMER
284 ml



DÉTERSIF
en poudre, (6 litres)
ABC
2 kg

297

RUBAN-RABAIS

Chaque fois que vous
ferez votre marché chez
Provigo, vous recevrez
un coupon de caisse à
un coupon duquel, vous
trouverez des rabais
valables lors de votre
prochaine visite chez
Provigo.

Voyez

La circulaire Provigo.

... des centaines de bas prix à chaque semaine.

LES SUPERMARCHÉS

provigo



PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI
15 FÉVRIER 1986 DANS TOUS LES
SUPERMARCHÉS PROVIGO DU
GRAND MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
ET SES PROCHES BANLIEUES. NOUS
RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER
LES QUANTITÉS.

Dépenses des élus à Magog

Les contribuables vont attendre à mardi pour adresser leur requête

MAGOG (GP) — Le groupe de contribuables qui désire soumettre au ministère des Affaires municipales (MAM) une demande de révision des dépenses de représentation des élus municipaux attend mardi prochain pour adresser sa requête. Pour le moment, une pétition d'appui à la démarche du groupe circule et elle a recueilli 300 noms pour l'instant.

Le porte-parole du groupe, M. Germain Gauthier, explique que ces éléments ont retardé l'envoi de la demande au MAM.

"De plus, nous nous sommes aperçu qu'il nous manquait des factures de représentation comme celles du Sommet socio-économique de l'Estrie et d'autres dossiers", affirme M. Gauthier qui souhaiterait pouvoir examiner tous les frais facturés à la ville pour étoffer sa demande.

Les dépenses que le groupe examine sont celles du maire Antonio Lacasse et des conseillers Denis Lacasse et Roger Gagné car les autres membres du conseil n'ont que peu ou pas de factures de représentation.

Le groupe a obtenu une copie des documents municipaux par l'intermédiaire de conseiller Fernand Roy et a payé environ 200 \$ pour les 517 photocopies fournies.

**POUR ETRE RENSEIGNE
IL FAUT LIRE LA TRIBUNE**

NON!
Ce n'est pas l'une des 8 pièces uniques de la collection Shell.

CARRIERES ET PROFESSIONS

PHARMACIEN (NE) DEMANDE (E)

- Temps plein ou temps partiel
- Avec ou sans expérience

Faites parvenir votre curriculum vitae à:

B. Dumas et Campagna
3560, Laval nord
Lac-Mégantic, Qué. G6B 2X4
(819) 583-3166

SURINTENDANT D'USINE

demande pour une compagnie de papiers peints en pleine expansion à Sherbrooke.

Le candidat devra avoir un minimum de 5 ans d'expérience comme superviseur de préférence dans l'imprimerie ou la transformation du papier.

Avoir une bonne connaissance de la supervision industrielle avec expérience en relations de travail de préférence en milieu syndical.

Possède expérience et connaissances techniques.

Devra être bilingue, un bon leader et très autonome.

Les curriculum vitae seront traités de façon confidentielle.

Envoyer à:
LES PAPIERS PEINTS 4 SAISONS INC.
700, Woodward
Sherbrooke
J1G 1W4
Att.: Gérant d'usine.

TECHNICIENS EN MÉCANIQUE AUTOMOBILE

- Classe Compagnon: Transmission et moteur
- Classe Apprenti: Electronique

ainsi qu'un

AVISEUR TECHNIQUE A LA CLIENTELE, RECEPTION

et d'un

PREPOSE AUX RECLAMATIONS (claims)

- Salaire selon qualifications et avantages sociaux
- Toute application sera traitée confidentiellement.

Envoyer curriculum vitae à:

DELUXE 1567, King ouest.
Pontiac-Buick Ltée Sherbrooke, J1J 2C6

a / s M. Philippe Gagnon

CARRIERE EN ASSURANCE-VIE

Peut-on avoir tous les avantages?

— Des courtiers

- indépendance totale
- possibilité de travailler avec toutes les compagnies
- avoir son propre bureau, ses propres cartes d'affaires, etc.
- boni de bureau et

— Des agents

- avantages sociaux
- convention internationale
- formation et support technique
- annualisation des commissions
- financement

OUI

Pour renseignements:

LA **Great-West**

R. Mercier ou D. Roy
2313, King ouest, #206
Sherbrooke, Qué. J1J 2G2
(819) 569-9971

VENTE DE FIN DE SAISON

chez

**Andre
Lalonde
Sports**

**REDUCTIONS DE
30% à 60%
SUR
SKIS, VÊTEMENTS ET
ARTICLES DE SKI**

**SKIS
DEBUTANTS, INTERMEDIAIRES
DYNASTAR**
Tous ces modèles
sont réduits de
50%
Modèles Star,
Maxell, Kneissl,
modèles Ultra Star,
Elan, Atomic, Fisher,
modèles Swing Light.

**TOUS LES
SKIS DE FOND
50%
REDUITS DE**

**Plus de 10 modèles
bottes de marques Nordica,
Raichle.**

Valeur jusqu'à \$140
REDUITES DE 50%
Pointures désassorties.

**LUNETTES CARRERA
30%
REDUITES DE**

**GANTS ET
MITAINES EN
CUIR Gore-Tex
30%
REDUITS DE**

**TOUS LES
ACCESSOIRES
DE SKIS TELS QUE:
TUQUES,
CHAPEAUX,
CALOTTES,
FAUX COLS
REDUITS DE
30%**

**LOT DE GANTS
DE SKI EN
CUIR
pour hommes,
noirs ou
bleu marine.
REDUITS DE
50%**

**TOUS LES
VÊTEMENTS
DE SKI ALPIN
pour hommes
et femmes
REDUITS JUSQU'À
60%**

**TOUT DOIT ETRE
LIQUIDE!**

**SKIS
HAUTE PERFORMANCE
ET DE COMPETITION
REDUITS DE 40%**

**BATONS DE
SKI ALPIN
ET DE FOND
REDUITS DE 30%**

BOTTES DE SKI NORDICA
modèle 785
Rég. \$250
SPECIAL 149⁹⁸
modèle 980
Rég. \$365
SPECIAL 199⁹⁸

**SUPPORT A SKI
SPORT-RACK** Valeur de \$90
SPECIAL 64⁹⁸

**Andre
Lalonde
Sports**

**MAGOG: 2263, Chemin du Parc
(Cherry River)**

**SHERBROOKE: 2910, boul.
Portland (local adjacent à la Régie des Alcools)**

847-1263, 564-6602

Vive déception à Asbestos: les panneaux d'amiante recyclé seront produits à Farnham

par Henri RICHARD
ASBESTOS — Le Sommet de l'or blanc vient de subir son premier coup dur, puisque les promoteurs de la création d'une usine spécialisée dans la production de panneaux à base de déchets d'amiante qui avait reçu un appui quasi-unanime lors du forum préparatoire, viennent de porter leur choix sur Farnham.

C'est ce qu'a affirmé M. Alain Parenteau, un des promoteurs du projet, au cours d'un entretien téléphonique. "C'est tout simplement une question d'opportunité, puisque nous sommes bousculés par le temps pour réaliser notre projet. Nous devons acheter une compagnie déficitaire aux États-Unis, la semaine prochaine, pour ensuite assumer son transfert et commencer les travaux à la fin du mois de février. Il nous fallait trouver une usine abandonnée et du financement dans les plus brefs délais possibles et la ville de Farnham nous a offert cette opportunité."

A Farnham, les promoteurs ont trouvé une usine abandonnée à vendre et ont trouvé le financement nécessaire avec une société de placements dans l'entreprise québécoise, soit 150,000 \$, et un prêt de capitalisation du gouvernement provincial qui garantit un prêt sans intérêt, pour les deux premières années, équivalent au montant investi par le milieu.

Selon M. Parenteau, les promoteurs avaient décidé de présenter justement le projet au Sommet de l'or blanc pour accélérer l'obtention des subventions gouvernementales mais, avec les derniers évé-

nements, il fallait acheter l'usine à tout prix dans les prochaines semaines et la ville de Farnham offrait l'opportunité de résoudre les problèmes de temps. Avec cette usine qui est déjà construite et le financement assuré, M. Parenteau a affirmé que les travaux devraient commencer vers la fin du mois de février pour un investissement total de 1.100.000 \$.

Sommet de l'or blanc

C'est avec déception qu'on a appris la nouvelle au comité organisationnel du Sommet de l'or blanc. Pour le commissaire industriel de l'Or Blanc, M. André Richard, qui avait travaillé énormément pour garantir un financement du milieu, il estime que cette décision des promoteurs a été influencée par

le pouvoir de l'argent: "Alain Parenteau, qui est originaire d'Asbestos, aurait bien aimé investir dans sa ville natale mais il semble qu'il n'était pas assez pesant dans le groupe des investisseurs pour favoriser Asbestos."

D'autre part, M. Yvon Raymond, président du Sommet de l'or blanc, s'est dit déçu mais peu surpris du

désistement. "Il y avait beaucoup de mystère autour de ce projet. Alain Parenteau était venu nous voir à la dernière minute pour nous confirmer sa présence au forum préparatoire de décembre dernier. Avec ce comportement douteux, nous avions déjà décidé de concentrer nos énergies dans d'autres projets qui nous semblaient plus fiables", a conclu M. Raymond.

Vaillancourt peu emballé par le projet de la firme Trois Bouées

MAGOG (MM) — Le député provincial d'Orford estime que, dans le projet de la compagnie Trois Bouées, de Calgary, qu'on n'a pas démontré toute la pertinence du projet de maisons flottantes sur le lac Memphrémagog.

M. Georges Vaillancourt a, pour la première fois et par le biais d'un communiqué, fait connaître ses réticences à propos du projet de bateaux-maisons que tente de réaliser la compagnie de Calgary.

A la suite d'une consultation menée avec les électeurs et électrices du comté d'Orford, M. Vaillancourt en arrive à la conclusion que ce projet mis de l'avant par une firme de l'Ouest canadien ne semble pas répondre aux besoins réels de la population du comté d'Orford.

Le député souligne aussi que le développement économique harmonieux de la région sera assuré par différents projets d'investissements hôteliers qui devraient se réaliser au cours des prochaines années.

Dans ce dossier, différentes municipalités du comté ont déjà fait valoir des arguments d'ordre pratique et technique pour s'opposer au projet et le député Vaillancourt précise que les bateaux de plaisance combient déjà, en bonne partie, les besoins des villégiateurs en période estivale.

Sensible à la résolution adoptée par l'Agence de développement touristique Memphrémagog, M. Vaillancourt croit souhaitable que les promoteurs sursoient temporaire-

ment à leur projet jusqu'à ce que les recommandations des spécialistes au sujet de l'utilisation récréotouristique du lac Memphrémagog et de ses rives soient connues.

Afin de tenir compte de tous les éléments impliqués dans ce dossier, le député libéral d'Orford a amorcé des démarches auprès des ministères concernés.

Ainsi, la décision rendue à la suite des expertises sera juste et valable pour toutes les parties concernées", conclut M. Vaillancourt.

100 \$ d'amende pour assaut sur un policier municipal

ASBESTOS — Le juge Robert LaHaye, de la Cour des sessions de la paix d'Arthabaska, a imposé une amende de 100 \$ et une probation d'un an à un visiteur qui avait agressé récemment un policier municipal d'Asbestos.

Complètement ivre, l'agresseur, un homme affaires, s'était rendu au poste de police pour demander de l'aide, puisqu'il disait ne plus savoir où il se trouvait. C'est alors que l'homme, à la surprise générale des policiers en fonction, aurait donné un coup de poing à la figure de l'agent Gérard Carignan sans aucune raison apparente.

M. Nelson Raymond, directeur de la Sûreté municipale d'Asbestos, s'est dit satisfait de la sentence puisque l'homme était visiblement

inconscient de ces actes répréhensifs. Il serait même venu s'excuser quelques jours après, de son comportement dont il avouait ne pas se souvenir.

En bref...

Rock Island

ROCK-ISLAND (MD) — Le club Optimiste de Beebe-Rock-Island-Stanstead organise une promenade en traineau, suivie d'un souper canadien et d'une veillée. Cette activité aura lieu le 22 février et le départ se fera à compter de 18 heures de l'école Sacré-Cœur de Stanstead. Plusieurs membres du club Optimiste possèdent des billets pour cette activité.

Windsor

WINDSOR (CC) — Les membres du conseil d'administration du Jardin d'enfants de Windsor organisent à l'occasion de la St-Valentin une soirée dansante au profit de cet organisme. Cette soirée se tiendra à l'auberge Windsor le vendredi, 14 février, et toute la population y est invitée. Les recettes de cette soirée seront versées au Jardin d'enfants de Windsor dans le cadre de son projet de pré-maternelle qui accueille les enfants d'âge pré-scolaire. Un orchestre fera les frais de la musique et des prix de présence seront offerts au cours de la soirée.

Lac-Mégantic

LAC-MEGANTIC (RV) — L'industrie de la construction a connu un départ modeste en 1986. Au cours du mois de janvier, seulement quatre permis ont émis pour des investissements totalisant 7,500 \$.

— O —

A la dernière séance du conseil de ville, le conseiller Serge Latulippe a été nommé délégué de la municipalité auprès de l'Association touristique de l'Estrie en remplacement de M. Guy Thérberge.

— O —

La Ville a procédé à la formation d'un comité de préparation du programme de prévention de la loi sur la santé et la sécurité du travail. Afin de le préparer, la Ville a fait appel à un spécialiste, M. Christian Trépanier.

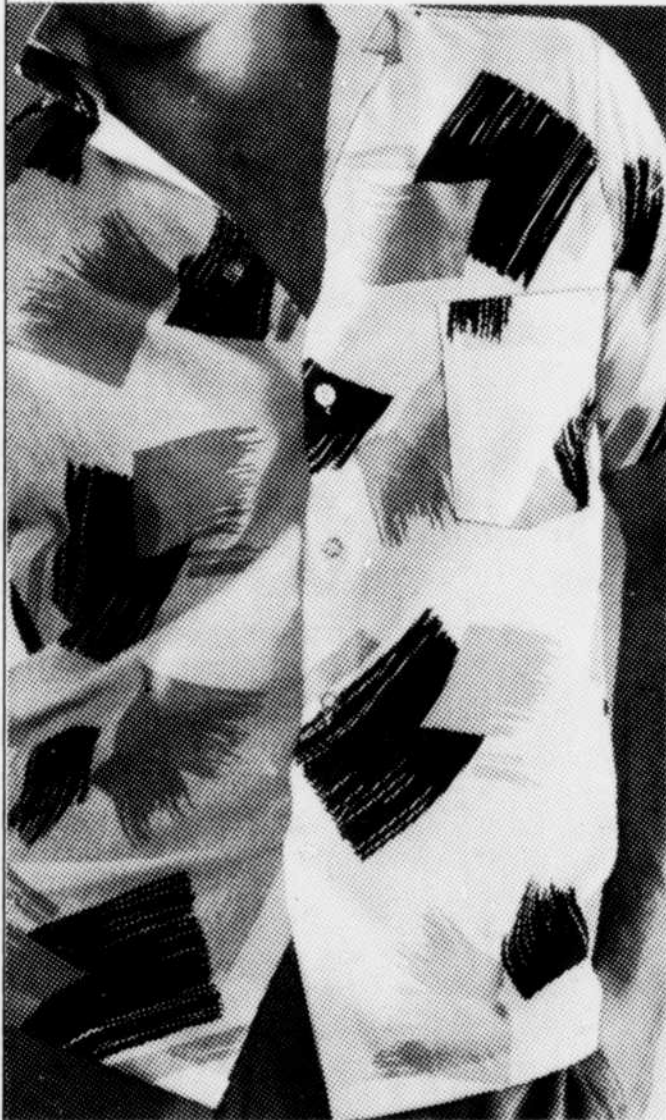
— O —

Le comité consultatif d'urbanisme du programme Revicentre accueille trois nouveaux membres. Il s'agit de MM. Jacques Alain, Robert Giguère, et Gaston Cloutier.

— O —

La Ville a renouvelé sa contribution annuelle de 200 \$ à l'Association forestière des Cantons de l'Est.

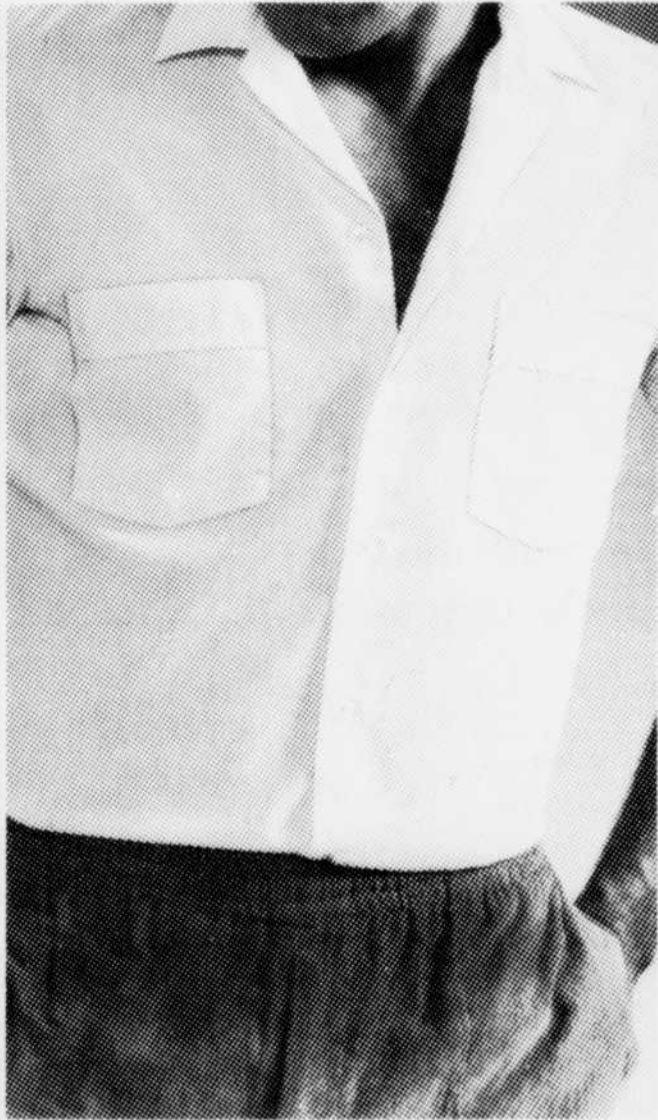
SUPER ACHATS! AU CHOIX SEULEMENT 8⁸⁸ ch.



Seulement 8,88\$. Chemises sport à motif 'coup de pinceau'. Tissu polyester et rayonne. Tailles P à TG. Toute une offre!



Seulement 8,88\$. Pantalon tout-aller en velours côtelé 100% coton lavable à la machine. Choix de couleurs. Idéal pour l'homme actif.



Seulement 8,88\$. Chemise sport en tissu polyester et coton. Au choix: jaune, marine ou blanc. Tailles P à TG.
Vêtements tout-aller pour hommes.

Magasinage en personne seulement

Une autre bonne raison de magasiner chez Sears

Prix en vigueur jusqu'au 15 février 1986, ou jusqu'à épuisement des stocks.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRES-VENTE ASSURE DANS TOUT LE CANADA •

LA CARTE DE CREDIT N° 1 DES MAGASINS A RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'États' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1986, Sears Canada Inc.

NON!
 Ce n'est pas l'une des 8 pièces uniques de la collection Shell.

Dans le district judiciaire de Drummond

Recrudescence du nombre des cas de conduite en état d'ivresse

par G  rald PRINCE

DRUMMONDVILLE — "Les automobilistes de Drummond semblent avoir la m  moire courte. Apr  s une baisse consid  rable des cas d'ivresse au volant en d  cembre, il y a eu reprise consid  rable en janvier et depuis le d  but de f  vrier."

Sans avoir de statistiques pr  cises    fournir, le procureur de la Couronne du district de Drummond,

Me Alain Perreault, s'inqui  te de cette subite remont  e apr  s le temps des F  tes, alors qu'il esp  -

rait, sinon une baisse, au moins le maintien du niveau de d  cembre. Pour lui, il est difficile d'expliquer cette situation, puisqu'il s'agit en r  alit   de l'inverse qui se produisait autrefois: beaucoup de cas en d  cembre, moins en janvier.

Il estime cependant que la tr  s forte publicit   entourant l'application des nouvelles sanctions le 4 d  cembre, a jou   un r  le important dans la situation observable cette ann  e. "On a beaucoup parl   des nouvelles lois au moment de leur mise en application", dit-il, "les gens ont   t   sensibilis  s et ont pass   la p  riode des F  tes en faisant plus attention    la consommation d'alcool." Cependant, il remarque que, depuis le d  but de janvier, le nombre a presque tripl   dans le district.    son avis, la situation devrait se stabiliser d'ici    quelques mois, notamment    la suite des s  ries d'  missions sur les accidents de la route.

M  mes observations chez le directeur de police de Drummondville, M. Marcel Lefebvre. Dans ses rapports, il note que six individus seulement ont   t   arr  t  s en d  cembre pour ivresse au volant, mais que 15 arrestations ont eu lieu en janvier.

   la S  ret   du Qu  bec, on note une hausse, mais moins importan-

te: le sergent Th  riault, charg   du poste, note neuf arrestations en d  cembre et 13 en janvier.

Pour M. Th  riault, ce n'est pas symptomatique de fa  on formelle d'un retour aux habitudes des conducteurs d'avant la nouvelle loi. Ainsi, plus de personnel policier sur la route, plus d'accidents mineurs qui permettent d'identifier les individus en   tat de boisson peuvent aussi expliquer cette hausse.

Quant    M. Lefebvre, il croit que le procureur de la Couronne a bien raison de croire que les automobilistes oublient vite. Le corps policier de Drummondville n'a fait aucune op  ration d'envergure ni en d  cembre, ni en janvier, pour chasser les individus en   tat d'ivresse. Pourtant, les statistiques d  montrent qu'il y a eu deux fois et demie plus d'arrestations. Dans son cas, il croit que l'automobiliste, frapp   par la publicit   en d  cembre, a peu    peu perdu le souvenir que conduire en   tat d'  bri  t   est criminel. D'o   le plus grand nombre d'arrestations lors des patrouilles r  guli  res. Il dit esp  rer que l'impact de cette nouvelle loi sur la consommation d'alcool ne continuera pas    diminuer encore dans les prochaines semaines, si la soci  t   ne veut pas retourner    l'  tat que les nouvelles lois f  d  rales voulaient corriger.

Deuxi  me journ  e du proc  s de Patrick Collins

ARTHABASKA (MC) —    sa deuxi  me journ  e, hier, le proc  s de Patrick Collins, relativement au meurtre de Sylvain Proulx, a peu progress  .

Proulx a   t   abattu    la sortie du bar Ch  teau Rock,    Warwick, dans la nuit du 2 f  vrier 1985.

Hier, la suite du t  moignage du technicien en sc  nes de crime de la S  ret   du Qu  bec Yves G  linas a   t   ponctu  e de quelques interruptions pour des discussions sur des points de droit.

Par ailleurs, le procureur de Collins, Me Claude Archambault, de Montr  al, a insist   longuement apr  s de l'agent G  linas pour obtenir des pr  cisions sur les traces laiss  es par les projectiles et les directions emprunt  es par les projectiles.

Entrepris la veille, le t  moignage

de M. G  linas a pris fin vers 15h45. Apr  s le bref t  moignage d'un policier de la S  ret   du Qu  bec, en poste    Arthabaska, qui a   t   appel   sur les lieux dans la nuit du 2 f  vrier, la journ  e s'est termin  e par le d  but du t  moignage de l'enqu  teur en chef dans l'affaire, M. Ena Lapointe du Bureau des enqu  tes criminelles de la S  ret   du Qu  bec,    Cap-de-la-Madeleine.

En plus de d  poser les v  tements de la victime devant la Cour, M. Lapointe a signal   qu'il avait d  couvert un sachet de poudre blanche dans le pantalon de Proulx.

L'analyse de la poudre a d  montr   qu'il s'agissait d'une petite quantit   de coca  ne. De plus, M. Lapointe a r  v  l   que le sachet n'est jamais revenu du laboratoire o   il a   t   analys  .

Le proc  s se poursuit aujourd'hui au palais de justice d'Arthabaska.

Presque plus d'  manations d'essence    Acton Vale

par Roger LAFRANCE

ACTON VALE — Depuis les modifications effectu  es par la Ville d'Acton Vale, les   manations d'essence en provenance de son sous-sol ont pratiquement disparu.

M. Lionel Gagnon, de la rue Notre-Dame, a confi  , hier, que lui et son   pouse n'  taient plus incommod  s par les odeurs d'essence depuis l'  t   dernier. En fait, depuis que la ville avait pratiqu   une bouche d'a  ration du syst  me d'  gout dans la rue juste en face de sa demeure.

"C'est peut-  tre arriv   une fois cet hiver", a-t-il d  clar  . "C'est de la visite qui nous avait fait remarquer qu'il y avait une odeur de gaz dans la maison. J'ai   t   voir la bouche d'a  ration dans la rue: elle   tait bouch  e par la neige. Depuis ce temps, je m'arrange pour l'entretenir    tous les jours pour qu'elle reste ouverte."

Les Gagnon vivaient depuis deux ans avec un probl  me peu ordinaire: des odeurs d'essence parvenaient    s'infiltrer dans leur maison par le r  seau d'  gouts. La cause du probl  me   tait une station-service non loin de l   dont les r  servoirs d'essence avaient laiss     chapper au cours des derni  res ann  es quelque 800 gallons de liquide dans le sol d'Acton Vale.

L'an dernier, exasp  r  , M. Gagnon avait fait pression publiquement pour qu'on effectue les correctifs n  cessaires. La Ville d'Acton Vale avait alors effectu   le pompage de l'essence    partir d'un puits de r  cup  ration pr  s de la station-service et elle avait plac   une bouche d'a  ration rue Notre-Dame. Selon M. Gagnon, c'est cette derni  re op  ration qui s'est r  v  l  e la meilleure solution puisqu'elle emp  che depuis les   manations de sortir par sa maison.

De son c  t  , le propri  taire de la station-service, M. Alain Dupont, croit que la majorit   de l'essence a   t   pomp  e l'an dernier. Il v  rifie

r  guli  rement son puits de r  cup  ration mais il ne retrouve plus trace d'essence.

"On devrait en avoir davantage de nouvelles au printemps", a-t-il indiqu  , "lorsque l'eau va monter    la suite du d  gel."

Lui aussi souhaite que cette mauvaise exp  rience soit bien finie. Les fuites s'  taient faites avant qu'il n'ach  te la station-service il y a trois ans. L'an dernier, il confiait avoir d  pens   plus de 25.000 \$ pour effectuer les correctifs n  cessaires.

"Nous nous sentons bien maintenant, ce n'est pas croyable", lance M. Gagnon qui ajoutait que sa sant   s'  tait grandement am  lior  e depuis ce temps.

CRAFTSMAN... LA QUALIT   AVANT TOUT!

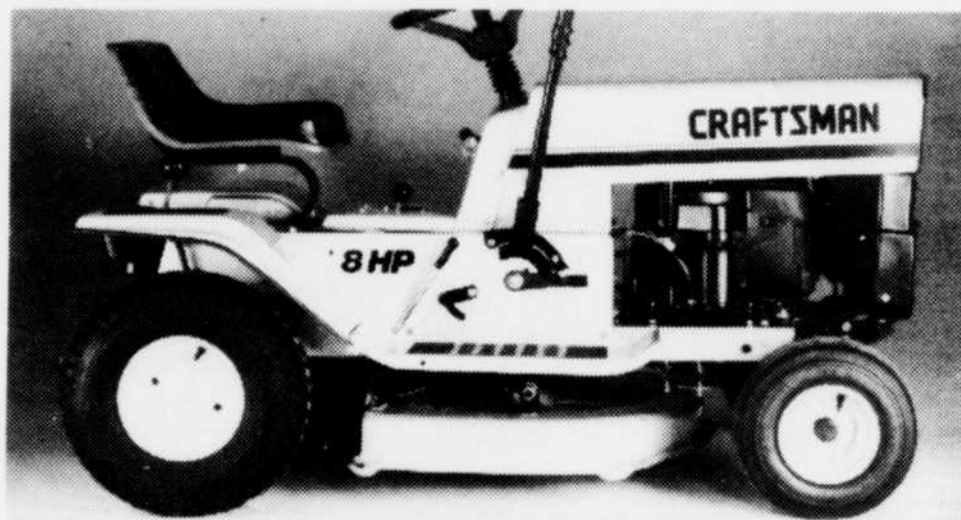
RABAIS 300\$

Tracteur 16 HP Sears 1er choix des plus pratiques

Simplifiez-vous la t  che autour de la maison!
Tondeuse flottante    5 positions; moteur Briggs et Stratton class   pour usage industriel/commercial. D  marreur   lectrique. Coupe sur 44" large. Garantie de 2 ans.
Centre du jardinage.

2849\$

ch. No 60416
Sears ord. 3149\$



RABAIS 350\$

Tracteur Craftsman 8 hp    transmission 'transmatic'

Tracteur    moteur puissant Briggs & Stratton et transmission robuste. Tondeuse    r  glage de la hauteur 5 positions, 30" large. No 60408.

1649\$

ch.
Sears ord. 1999\$



Aucun paiement avant juin 1986 pour les d  tenteurs de carte de cr  dit Sears

RABAIS 200\$

Piscines hors sol de tr  s bonne qualit  . Rebord rainur   6" en acier pour robustesse et bonne prise. Ensemble comprenant piscine, filtre,   purateur dans la paroi. Garantie de 10 ans. Similaire    l'illustration.

1649⁹⁷

ch. ronde 24', filtre 3/4 HP
Sears ord. 1849,97\$

Ronde 15'. Filtre 1/2 HP. No 69210.

1099⁹⁷

Sears ord. 1299,97\$. Ch.

Ronde 18'. Filtre 1/2 HP. No 69212.

1249⁹⁷

Sears ord. 1449,97\$. Ch.

Ovale 15 x 24'. Filtre 1/2 HP. No 69214.

1799⁹⁷

Sears ord. 1999,97\$. Ch.

Ovale 15 x 30'. Filtre 3/4 HP. No 69230.

2449⁹⁷

Sears ord. 2649,97\$. Ch.

Prix en vigueur jusqu'au 15 f  vrier 1986, ou jusqu'     puisement des stocks.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU
REMBOURSEMENT

SERVICE APR  S-VENTE ASSUR  
DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CR  DIT NO 1 DES
MAGASINS    RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE
DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions "Ord." ou "  tait" de Sears Canada Inc. se rapportent    des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30    17h30 du lundi au mercredi; de 9h30    21h le jeudi et le vendredi; de 9h    17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1986, Sears Canada Inc.

Regroupement des producteurs d'amiante: le monde ouvrier veut en savoir le long et le large

par Pierre SÉVIGNY

THETFORD-MINES — Il est important de clarifier rapidement toute la question du regroupement des compagnies minières d'amiante de la région de Thetford-Mines et du sort des travailleurs touchés directement par ce projet de société en commandite.

Voilà le message livré cette semaine au ministre délégué aux Mines, Raymond Savoie, par des représentants des travailleurs miniers affiliés à la Confédération des syndicats nationaux, lors d'une rencontre qui s'est déroulée à Québec.

Le président de la Fédération de la métallurgie, Pierre Dupont, soutient que le temps presse dans ce dossier du fait que toute la population vit dans une situation d'insécurité économique très éprouvante face à son avenir.

Il rappelle que le regroupement n'est pas encore officialisé sur le plan juridique, même si certaines mesures relatives à ce projet ont été appliquées depuis, comme la fermeture des divisions National de

la compagnie Lac d'amiante du Québec et Normandie de la Société Asbestos.

Le temps presse

Pour M. Dupont, le temps presse d'autant plus que le commissaire du travail Denis Tremblay est prêt à entendre, dès le 8 avril, les représentations relatives à la demande déposée par la CSN visant à faire établir le principe d'un lien d'emploi entre les compagnies regroupées pour en arriver à une ancienneté unique et globale.

Mais, pour l'instant, le dossier du ministère du Travail est incomplet en raison de l'inexistence juridique

de la société en commandite. Il faudra donc que cette nouvelle société existe juridiquement le 8 avril afin que l'ensemble et le fond de la question puissent être exposés, plaidés et tranchés rapidement par les personnes habilitées à le faire.

Le ministre Savoie a été saisi de toute cette problématique, notamment en raison de l'implication du gouvernement québécois par l'entremise de la Société nationale de l'amiante qui gère la Société Asbestos et la compagnie Mines d'amiante Bell, toutes deux impliquées dans le projet.

Jusqu'à présent, tous les conseils d'administration des parties impliquées dans le dossier de regroupement ont entériné l'entente de principe mais les administrateurs de la Société Asbestos préfèrent obtenir l'avis des actionnaires de sor-

te qu'une assemblée spéciale est prévue pour le 14 mars. "Il ne faut pas que ça aille plus loin afin de ne pas entraîner d'autres délais additionnels", de commenter M. Dupont.

C'est pourquoi, il espère que le

ministre Savoie s'assurera que le processus relatif à l'existence légale de la société en commandite sera accéléré afin que le commissaire du travail puisse entreprendre l'étude de la demande d'ancienneté globale dès le 8 avril.

La pré-retraite accessible à 180 travailleurs de plus?

par Pierre SÉVIGNY
THETFORD-MINES - L'application de l'ancienneté unique et globale, au niveau des compagnies minières d'amiante regroupées en société en commandite, pourrait permettre à quelque 180 autres travailleurs miniers de la région de Thetford-Mines de bénéficier des avantages spéciaux de la pré-retraite prévus à la loi fédérale C-172.

Cette précision a été donnée hier par le président de la Fédération de la métallurgie, Pierre Dupont, lors d'une conférence de presse tenue à Thetford-Mines.

Les syndicats miniers affiliés à la Confédération des syndicats nationaux de la région ont déposé une requête au ministère du Travail pour la reconnaissance de l'ancienneté globale et M. Dupont espère que les démarches à cet effet pourront se dérouler rapidement afin de clarifier la situation.

Des 180 nouveaux travailleurs qui pourraient être éligibles au programme fédéral, 160 sont de la division Coleraine de la compagnie Lac d'amiante du Québec. Or, actuellement, ils ne peuvent se prévaloir du plan de pré-retraite du fait que leur accréditation syndicale est distincte. Seule une ancienneté fusionnée au niveau de la société en commandite leur permettrait de bénéficier des avantages de ce programme fédéral.

Or, cette disposition prend fin le 12 août de sorte que, si la situation juridique des travailleurs et de leurs employeurs actuels n'est pas fixée avant cette date, cela signifie-

ra autant de mises à pied qui auraient pu être évitées chez les travailleurs qui ont moins d'ancienneté.

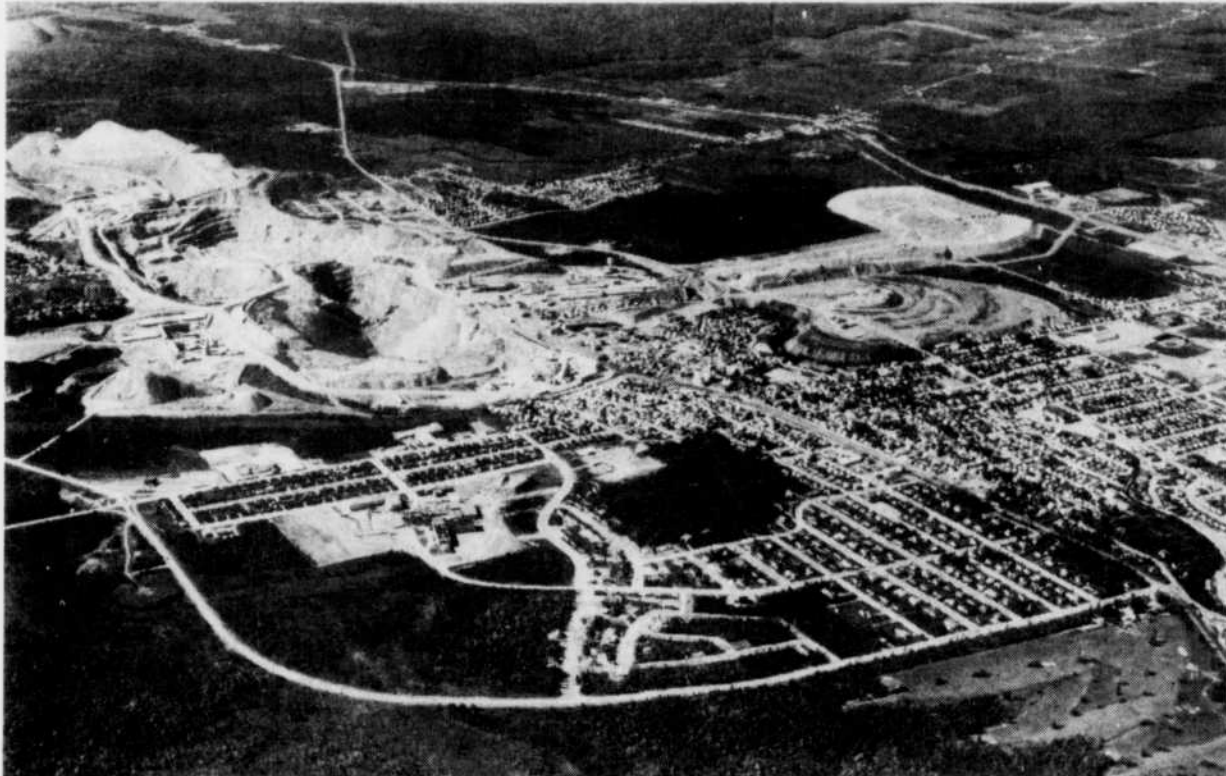
M. Dupont reconnaît le fait que la façon la plus rapide de régler le dossier viendrait d'un front commun avec les représentants de l'autre centrale syndicale impliquée dans le cas des travailleurs à l'heure, soit les Métallos. Pour l'instant, ces derniers ont toujours manifesté leur intention de contester la demande de la CSN. Malgré tout, M. Dupont précise que la porte est toujours ouverte à toute discussion. Pour lui, il s'agit d'une simple question de justice sociale.

Toutefois, il qualifie de normal le réflexe des Métallos qui, pour l'instant, sont très peu touchés par le projet de regroupement minier et donc, pas ou peu intéressés par le principe de l'ancienneté globale.

Selon lui, un front commun dans ce dossier faciliterait et accélérerait le processus. D'autant plus, selon un conseiller syndical de la CSN, qu'il n'est pas dans l'intérêt de la société en commandite de s'opposer à l'ancienneté globale.

Les représentants miniers de la CSN soutiennent toujours que ce dossier est important dans la région, tout autant que celui de la lutte pour la survie de l'industrie. "Nous voulons sauver tous les emplois, en commençant par les 160 qui pourraient l'être si l'ancienneté globale était reconnue."

Ils soutiennent qu'il n'est pas exagéré de croire que ces 160 travailleurs pourraient être intéressés au plan de pré-retraite. Ils prennent pour exemple les 178 employés de la Société Asbestos qui ont adhéré à ce plan, sur une possibilité de 186.



L'avenir des mines d'amiante de la région de Thetford-Mines préoccupe au plus haut point les employés qui y travaillent.

La Collection



8 PIÈCES UNIQUES POUR SEULEMENT

69¢*

CHACUNE

- Huit créations exclusives à Shell, possédant chacune leur certificat d'authenticité.
- Raffinées, les tasses Shell sont pourtant simples. Hop, au "micro-ondes"! Elles résistent. De même qu'au lave-vaisselle.

- La collection Shell est unique.
- Chacune de ces tasses sera à vous pour seulement 69¢ et 2 pleins de carburant (min. 25 L chacune).
- Venez vite les prendre aux stations Shell participantes (au Québec et dans les Maritimes seulement).

* et 2 pleins de carburant (min. 25 L chacune). Taxe provinciale en sus.

Pour avoir ce qu'il y a de mieux comme RER...

10^{1/4}%*

*Échéance d'un an. Taux à confirmer.

Au Trust Royal, votre investissement annuel dans un RER ne perd ni temps, ni argent. Notre RER Compte d'épargne et notre CPG vous offrent ce qu'il y a de mieux comme taux d'intérêt.

C'est avec plaisir que nous vous expliquerons comment, avec nos RER, nos clients peuvent compter sur un rendement annuel de 14% à près de 20%!

Renseignez-vous également sur les taux de faveur que nous consentons sur les dépôts de 10 000 \$ ou plus. Venez nous voir. Votre RER ne s'en portera que mieux!

Rendez-vous à la succursale du Trust Royal la plus proche de chez vous, au:

Édifice Trust Royal
25, rue Wellington nord
569-9371

Partenaire de votre avenir

TRUST ROYAL

Un deuxième garage municipal construit sous peu à Arthabaska

par Maurice CLOUTIER

ARTHABASKA — La construction d'un deuxième garage municipal à Arthabaska, envisagée depuis quelques années par le conseil municipal, sera réalisée au cours des prochains mois.

Hier, le maire Pierre Roux a indiqué que les membres du conseil se réuniront lundi pour enclencher le processus de réa-

lisation.

"Nous déciderons probablement de convoquer une assemblée spéciale du conseil pour demander le plus tôt possible la confection des plans et des estimés de la bâtisse", a-t-il ajouté.

Le nouveau garage, d'une superficie de plancher de près de 10,000 pieds carrés, représentera sans doute un investissement de 750 000 \$ au dire de M. Roux.

Les membres du conseil municipal ont songé à le construire sur un terrain municipal dans le parc industriel, non loin du premier garage qui est devenu trop exigü pour loger toute la machinerie municipale.

"Nous avons un urgent besoin de cet autre garage. Si nous laissons des pièces d'équipement dehors, comme c'est le cas présentement, celles-ci vont se détériorer très vite", a mentionné le premier magistrat.

La construction, selon M. Roux, doit être terminée pour l'automne prochain. A ce moment, l'actuel garage municipal deviendra le poste du service de protection contre les incendies tandis que la nouvelle bâtisse abritera les équipements de voirie.



(Photo La Tribune par Maurice Cloutier)

Avec la construction d'une nouvelle bâtisse, ce garage deviendra le poste du service de protection contre les incendies.

Entente entre Forano et ses employés de bureau

PLESSISVILLE (MC) — Chez Forano, à Plessisville, seul le dossier de la négociation des employés d'usine demeure en suspens à la suite de la conclusion d'une entente entre la direction et les employés de bureau.

Ceux-ci ont accepté une entente qui leur accorde notamment des augmentations salariales de 5,2, 5 et encore 5 pour cent pour un contrat d'une durée de trois ans, qui se terminera en décembre 1988. En outre, une clause d'indexation partielle des salaires au coût de la vie a été échaudée dans le cas d'un

taux d'inflation de plus de 5 pour cent.

Dans le cas des quelque 300 employés d'usine de la métallurgie, affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques tout comme les employés de bureau, des séances de conciliation sont prévues pour demain et vendredi, les 13 et 14 février, ainsi que le 17 février.

Les premières offres globales de l'entreprise ont déjà été rejetées à 94 pour cent par les employés d'usine.

De l'avis du négociateur syndical Marcel Bilodeau, les parties sont très loin d'un règlement.

Quote-part plus généreuse réclamée des trois villes

par Maurice CLOUTIER

DAVELUYVILLE — Les trois villes, Arthabaska, Victoriaville et Warwick, doivent payer une plus large part des dépenses administratives de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Voilà l'essence d'une résolution adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal de Daveluyville.

Les élus municipaux réclament que les villes contribuent pour 1986 aux dépenses administratives et d'aménagement de la même manière que les municipalités rurales, au pro-rata des évaluations déposées, tel qu'établi par la loi.

Cette décision a été prise après un exposé du maire Normand Beau-

doin, qui est également préfet suppléant.

A la suite d'un débat parfois houleux, le conseil des maires a accepté récemment que les trois villes ne paient que 8,485 \$, soit un faible pourcentage du montant qu'elles auraient dû payer en tenant uniquement compte de leur richesse foncière.

Cette charge de Daveluyville risque donc de ranimer un vif débat à la table du conseil des maires, qui se réunira en mars.

En outre, les tenants d'une plus forte contribution des villes brandiront certainement un jugement récent de la Cour supérieure stipulant que les dépenses administratives doivent être partagées par l'ensemble des municipalités.

AXEP

Des gens recevants!

SHERBROOKE

MARCHE DONAT CROTEAU
378, rue Alexandre, 562-3897

MARCHE 71ÈME NORD

393, 71ème Avenue Nord
569-9341

MARCHE DURHAM INC.

1594, rue Durham, 562-2671

SUPERMARCHE PARISEAU

355, rue Marquette, 562-4759

MARCHE VALLEE ENR.

1124, rue Prospect, 562-2609

ROCK FOREST

MARCHE ROCK FOREST ENR.
6641, rue Fontaine, 864-4622

AYER'S CLIFF

MARCHE ALEXANDRE BATRIE
1082, rue Principale
838-4949

EAST ANGUS

J. BERGERON INC.
58, rue Hôtel de Ville
832-2421

ST-DENIS DE BROMPTON

MARCHE CENTRAL ENR.
846-4500

WOTTON

CENTRE COMMERCIAL WOTTON
675, rue St-Jean
828-2600

MAGOG

R & D DESAUTELS
177, rue Principale, 843-4471

EPICERIE LUSSIER INC.

476, rue Hatley, 843-2992

ST-ISIDORE D'AUCKLAND

AUBAINES CHEZ MARCEL
658-3659

SAWYERVILLE

MARCHE G. GAGNON
33, Principale Nord
889-2994

NORTH HATLEY

J.L. LEBARON LTEE
Rue Principale
842-2487

WATERVILLE

MARCHE PETIT ENR.
143, rue Compton
837-2428

ST-FRANÇOIS XAVIER

MARCHE PREFONTAINE
12, Principale Nord
845-3687

RICHMOND

MARCHE RICHMOND ST-PIERRE
483, Principale Nord
826-2282

WEEDON

MARCHE MERCIER INC.
468, St-Janvier
877-2929

SCOTSTOWN

GERARD DESILETS
65-4955

ÉPAULE DE PORC
FRAIS
1 08\$ lb **2 38\$** kg

ORANGES SUNKIST
IMPORTÉES DE LA CALIFORNIE
GROSSEUR: 113
1 89\$ dz

MÉLANGE À GÂTEAU
DUNCAN HINES
BTE DE 520 g
0 95\$

Prix en vigueur du lundi 10 février au samedi 15 février 1986.
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Dès gens recevants!

La régularité dans les approvisionnements en fruits et légumes est à la merci des conditions météorologiques. Soyez toutefois assurés, chers clients que les épiceries Axep ne ménagent aucun effort pour vous offrir variété et qualité à bon prix tout au long des saisons.

SOC DE PORC FRAIS AVEC OS 1 38\$ lb 3 04\$ kg	CÔTES LEVÉES DE PORC FRAIS OU DÉCONGÉLÉ 1 88\$ lb 4 14\$ kg	CUISSEAU DE VEAU FRAIS JARRET ENLEVÉ 2 48\$ lb 5 47\$ kg
JUS DE TOMATES DE FANTAISIE HEINZ BTE DE 540 ml 2/0 88\$	HUILE VÉGÉTALE CRISCO BOUT. DE 1 litre (COUPON DE 0,60\$) 2 49\$	SHORTENING CRISCO CONT. DE 1,36 kg 2 99\$
BOISSONS À SAVEUR DE FRUITS FBI CONT. DE 1,82 L 0 99\$	SAUCE À SALADE "MIRACLE WHIP" KRAFT BOCAL DE 1 litre 2 79\$	RAISINS VERTS SANS PÉPINS IMPORTÉS DU CHILI CANADA No. 1 1 49\$ lb 3 29\$ kg
GLACAGE À GÂTEAU "VELVET" DUNCAN HINES CONT. DE 450 g 1 69\$	MÉLANGE À MUFFINS, PAIN ÉCLAIR OU GÂTEAU DUNCAN HINES BTES VARIÉES 1 49\$	FRUITS EN CONSERVES AXEP BTE DE 700 ml 1 29\$
FROMAGE TRANCHE "VELVEETA" KRAFT EMB. DE 500 g 2 79\$	SOUPES AUX LÉGUMES OU TOMATES HEINZ BTE DE 284 ml 3/1 00\$	FARINES ASSORTIES ROBIN HOOD SAC DE 2,5 kg 2 99\$
PÂTE DE TOMATES GATTUSO BTE DE 156 ml 2/1 00\$	RIZ FRIT INSTANTANÉ DAINTY BTE DE 350 g 0 89\$	EGG ROLLS SURGELÉS WONG WING BTE DE 340 g 1 49\$
SOUPES WON TON BTE DE 398 ml 0 85\$	SEVEN UP OU PEPSI COLA RÉG. DU DIÈTE BOUT. CONS. EMB. DE 8 x 750 ml 3 89\$	CROUSTILLES LAURENTIDES SAC DE 400 g 2 09\$
GLACAGE À GÂTEAU "VELVET" DUNCAN HINES CONT. DE 450 g 1 69\$	MÉLANGE À MUFFINS, PAIN ÉCLAIR OU GÂTEAU DUNCAN HINES BTES VARIÉES 1 49\$	FRUITS EN CONSERVES AXEP BTE DE 700 ml 1 29\$
FROMAGE TRANCHE "VELVEETA" KRAFT EMB. DE 500 g 2 79\$	SOUPES AUX LÉGUMES OU TOMATES HEINZ BTE DE 284 ml 3/1 00\$	FARINES ASSORTIES ROBIN HOOD SAC DE 2,5 kg 2 99\$
PÂTE DE TOMATES GATTUSO BTE DE 156 ml 2/1 00\$	RIZ FRIT INSTANTANÉ DAINTY BTE DE 350 g 0 89\$	EGG ROLLS SURGELÉS WONG WING BTE DE 340 g 1 49\$
SOUPES WON TON BTE DE 398 ml 0 85\$	SEVEN UP OU PEPSI COLA RÉG. DU DIÈTE BOUT. CONS. EMB. DE 8 x 750 ml 3 89\$	CROUSTILLES LAURENTIDES SAC DE 400 g 2 09\$
GLACAGE À GÂTEAU "VELVET" DUNCAN HINES CONT. DE 450 g 1 69\$	MÉLANGE À MUFFINS, PAIN ÉCLAIR OU GÂTEAU DUNCAN HINES BTES VARIÉES 1 49\$	FRUITS EN CONSERVES AXEP BTE DE 700 ml 1 29\$
FROMAGE TRANCHE "VELVEETA" KRAFT EMB. DE 500 g 2 79\$	SOUPES AUX LÉGUMES OU TOMATES HEINZ BTE DE 284 ml 3/1 00\$	FARINES ASSORTIES ROBIN HOOD SAC DE 2,5 kg 2 99\$
PÂTE DE TOMATES GATTUSO BTE DE 156 ml 2/1 00\$	RIZ FRIT INSTANTANÉ DAINTY BTE DE 350 g 0 89\$	EGG ROLLS SURGELÉS WONG WING BTE DE 340 g 1 49\$
SOUPES WON TON BTE DE 398 ml 0 85\$	SEVEN UP OU PEPSI COLA RÉG. DU DIÈTE BOUT. CONS. EMB. DE 8 x 750 ml 3 89\$	CROUSTILLES LAURENTIDES SAC DE 400 g 2 09\$
GLACAGE À GÂTEAU "VELVET" DUNCAN HINES CONT. DE 450 g 1 69\$	MÉLANGE À MUFFINS, PAIN ÉCLAIR OU GÂTEAU DUNCAN HINES BTES VARIÉES 1 49\$	FRUITS EN CONSERVES AXEP BTE DE 700 ml 1 29\$
FROMAGE TRANCHE "VELVEETA" KRAFT EMB. DE 500 g 2 79\$	SOUPES AUX LÉGUMES OU TOMATES HEINZ BTE DE 284 ml 3/1 00\$	FARINES ASSORTIES ROBIN HOOD SAC DE 2,5 kg 2 99\$
PÂTE DE TOMATES GATTUSO BTE DE 156 ml 2/1 00\$	RIZ FRIT INSTANTANÉ DAINTY BTE DE 350 g 0 89\$	EGG ROLLS SURGELÉS WONG WING BTE DE 340 g 1 49\$
SOUPES WON TON BTE DE 398 ml 0 85\$	SEVEN UP OU PEPSI COLA RÉG. DU DIÈTE BOUT. CONS. EMB. DE 8 x 750 ml 3 89\$	CROUSTILLES LAURENTIDES SAC DE 400 g 2 09\$
GLACAGE À GÂTEAU "VELVET" DUNCAN HINES CONT. DE 450 g 1 69\$	MÉLANGE À MUFFINS, PAIN ÉCLAIR OU GÂTEAU DUNCAN HINES BTES VARIÉES 1 49\$	FRUITS EN CONSERVES AXEP BTE DE 700 ml 1 29\$
FROMAGE TRANCHE "VELVEETA" KRAFT EMB. DE 500 g 2 79\$	SOUPES AUX LÉGUMES OU TOMATES HEINZ BTE DE 284 ml 3/1 00\$	FARINES ASSORTIES ROBIN HOOD SAC DE 2,5 kg 2 99\$
PÂTE DE TOMATES GATTUSO BTE DE 156 ml 2/1 00\$	RIZ FRIT INSTANTANÉ DAINTY BTE DE 350 g 0 89\$	EGG ROLLS SURGELÉS WONG WING BTE DE 340 g 1 49\$
SOUPES WON TON BTE DE 398 ml 0 85\$	SEVEN UP OU PEPSI COLA RÉG. DU DIÈTE BOUT. CONS. EMB. DE 8 x 750 ml 3 89\$	CROUSTILLES LAURENTIDES SAC DE 400 g 2 09\$
GLACAGE À GÂTEAU "VELVET" DUNCAN HINES CONT. DE 450 g 1 69\$	MÉLANGE À MUFFINS, PAIN ÉCLAIR OU GÂTEAU DUNCAN HINES BTES VARIÉES 1 49\$	FRUITS EN CONSERVES AXEP BTE DE 700 ml 1 29\$
FROMAGE TRANCHE "VELVEETA" KRAFT EMB. DE 500 g 2 79\$	SOUPES AUX LÉGUMES OU TOMATES HEINZ BTE DE 284 ml 3/1 00\$	FARINES ASSORTIES ROBIN HOOD SAC DE 2,5 kg 2 99\$
PÂTE DE TOMATES GATTUSO BTE DE 156 ml 2/1 00\$	RIZ FRIT INSTANTANÉ DAINTY BTE DE 350 g 0 89\$	EGG ROLLS SURGELÉS WONG WING BTE DE 340 g 1 49\$
SOUPES WON TON BTE DE 398 ml 0 85\$	SEVEN UP OU PEPSI COLA RÉG. DU DIÈTE BOUT. CONS. EMB. DE 8 x 750 ml 3 89\$	CROUSTILLES LAURENTIDES SAC DE 400 g 2 09\$
GLACAGE À GÂTEAU "VELVET" DUNCAN HINES CONT. DE 450 g 1 69\$	MÉLANGE À MUFFINS, PAIN ÉCLAIR OU GÂTEAU DUNCAN HINES BTES VARIÉES 1 49\$	FRUITS EN CONSERVES AXEP BTE DE 700 ml 1 29\$
FROMAGE TRANCHE "VELVEETA" KRAFT EMB. DE 500 g 2 79\$	SOUPES AUX LÉGUMES OU TOMATES HEINZ BTE DE 284 ml 3/1 00\$	FARINES ASSORTIES ROBIN HOOD SAC DE 2,5 kg 2 99\$
PÂTE DE TOMATES GATTUSO BTE DE 156 ml 2/1 00\$	RIZ FRIT INSTANTANÉ DAINTY BTE DE 350 g 0 89\$	EGG ROLLS SURGELÉS WONG WING BTE DE 340 g 1 49\$
SOUPES WON TON BTE DE 398 ml 0 85\$	SEVEN UP OU PEPSI COLA RÉG. DU DIÈTE BOUT. CONS. EMB. DE 8 x 750 ml 3 89\$	CROUSTILLES LAURENTIDES SAC DE 400 g 2 09\$
GLACAGE À GÂTEAU "VELVET" DUNCAN HINES CONT. DE 450 g 1 69\$	MÉLANGE À MUFFINS, PAIN ÉCLAIR OU GÂTEAU DUNCAN HINES BTES VARIÉES 1 49\$	FRUITS EN CONSERVES AXEP BTE DE 700 ml 1 29\$
FROMAGE TRANCHE "VELVEETA" KRAFT EMB. DE 500 g 2 79\$	SOUPES AUX LÉGUMES OU TOMATES HEINZ BTE DE 284 ml 3/1 00\$	FARINES ASSORTIES ROBIN HOOD SAC DE 2,5 kg 2 99\$
PÂTE DE TOMATES GATTUSO BTE DE 156 ml 2/1 00\$	RIZ FRIT INSTANTANÉ DAINTY BTE DE 350 g 0 89\$	EGG ROLLS SURGELÉS WONG WING BTE DE 340 g 1 49\$
SOUPES WON TON BTE DE 398 ml 0 85\$	SEVEN UP OU PEPSI COLA RÉG. DU DIÈTE BOUT. CONS. EMB. DE 8 x 750 ml 3 89\$	CROUSTILLES LAURENTIDES SAC DE 400 g 2 09\$
GLACAGE À GÂTEAU "VELVET" DUNCAN HINES CONT. DE 450 g 1 69\$	MÉLANGE À MUFFINS, PAIN ÉCLAIR OU GÂTEAU DUNCAN HINES BTES VARIÉES 1 49\$	FRUITS EN CONSERVES AXEP BTE DE 700 ml 1 29\$
FROMAGE TRANCHE "VELVEETA" KRAFT EMB. DE 500 g 2 79\$	SOUPES AUX LÉGUMES OU TOMATES HEINZ BTE DE 284 ml 3/1 00\$	FARINES ASSORTIES ROBIN HOOD SAC DE 2,5 kg 2 99\$
PÂTE DE TOMATES GATTUSO BTE DE 156 ml 2/1 00\$	RIZ FRIT INSTANTANÉ DAINTY BTE DE 350 g 0 89\$	EGG ROLLS SURGELÉS WONG WING BTE DE 340 g 1 49\$
SOUPES WON TON BTE DE 398 ml 0 85\$	SEVEN UP OU PEPSI COLA RÉG. DU DIÈTE BOUT. CONS. EMB. DE 8 x 750 ml 3 89\$	CROUSTILLES LAURENTIDES SAC DE 400 g 2 09\$
GLACAGE À GÂTEAU "VELVET" DUNCAN HINES CONT. DE 450 g 1 69\$	MÉLANGE À MUFFINS, PAIN ÉCLAIR OU GÂTEAU DUNCAN HINES BTES VARIÉES 1 49\$	FRUITS EN CONSERVES AXEP BTE DE 700 ml 1 29\$
FROMAGE TRANCHE "VELVEETA" KRAFT EMB. DE 500 g 2 79\$	SOUPES AUX LÉGUMES OU TOMATES HEINZ BTE DE 284 ml 3/1 00\$	FARINES ASSORTIES ROBIN HOOD SAC DE 2,5 kg 2 99\$
PÂTE DE TOMATES GATTUSO BTE DE 156 ml 2/1 00\$	RIZ FRIT INSTANTANÉ DAINTY BTE DE 350 g 0 89\$	EGG ROLLS SURGELÉS WONG WING BTE DE 340 g 1 49\$
SOUPES WON TON BTE DE 398 ml 0 85\$	SEVEN UP OU PEPSI COLA RÉG. DU DIÈTE BOUT. CONS. EMB. DE 8 x 750 ml 3 89\$	CROUSTILLES LAURENTIDES SAC DE 400 g 2 09\$
GLACAGE À GÂTEAU "VELVET" DUNCAN HINES CONT. DE 450 g 1 69\$	MÉLANGE À MUFFINS, PAIN ÉCLAIR OU GÂTEAU DUNCAN HINES BTES VARIÉES 1 49\$	FRUITS EN CONSERVES AXEP BTE DE 700 ml 1 29\$
FROMAGE TRANCHE "VELVEETA" KRAFT EMB. DE 500 g 2 79\$	SOUPES AUX LÉGUMES OU TOMATES HEINZ BTE DE 284 ml 3/1 00\$	FARINES ASSORTIES ROBIN HOOD SAC DE 2,5 kg 2 99\$
PÂTE DE TOMATES GATTUSO BTE DE 156 ml 2/1 00\$	RIZ FRIT INSTANTANÉ DAINTY BTE DE 350 g 0 89\$	EGG ROLLS SURGELÉS WONG WING BTE DE 340 g 1 49\$
SOUPES WON TON BTE DE 398 ml 0 85\$	SEVEN UP OU PEPSI COLA RÉG. DU DIÈTE BOUT. CONS. EMB. DE 8 x 750 ml 3 89\$	CROUSTILLES LAURENTIDES SAC DE 400 g 2 09\$
GLACAGE À GÂTEAU "VELVET" DUNCAN HINES CONT. DE 450 g 1 69\$	MÉLANGE À MUFFINS, PAIN ÉCLAIR OU GÂTEAU DUNCAN HINES BTES VARIÉES 1 49\$	FRUITS EN CONSERVES AXEP BTE DE 700 ml 1 29\$
FROMAGE TRANCHE "VELVEETA" KRAFT EMB. DE 500 g 2 79\$	SOUPES AUX LÉGUMES OU TOMATES HEINZ BTE DE 284 ml 3/1 00\$	FARINES ASSORTIES ROBIN HOOD SAC DE 2,5 kg 2 99\$
PÂTE DE TOMATES GATTUSO BTE DE 156 ml 2/1 00\$	RIZ FRIT INSTANTANÉ DAINTY BTE DE 350 g 0 89\$	EGG ROLLS SURGELÉS WONG WING BTE DE 340 g 1 49\$
SOUPES WON TON BTE DE 398 ml 0 85\$	SEVEN UP OU PEPSI COLA RÉG. DU DIÈTE BOUT. CONS. EMB. DE 8 x 750 ml 3 89\$	CROUSTILLES LAURENTIDES SAC DE 400 g 2 09\$
GLACAGE À GÂTEAU "VELVET" DUNCAN HINES CONT. DE 450 g		

Bourassa entame une visite de dix jours en France

par Donald CHARETTE
QUEBEC (PC) — Au lendemain d'une visite de quatre jours aux États-Unis, le premier ministre Robert Bourassa est à Paris aujourd'hui pour diverses rencontres et la préparation du tout premier sommet des pays francophones qui débute lundi prochain.

M. Bourassa a gagné directement Paris en quittant Washington hier en fin de journée. Le premier ministre du Québec venait de compléter son premier séjour à l'étranger depuis son élection.

Son périple en terre française, qui durera 10 jours (du 12 au 20 février), revêtira un caractère tout à fait différent bien que M. Bourassa insiste pour que les relations avec les pays francophones du monde entier, et la France en particulier, prennent une tournure résolument économique.

D'ailleurs il a donné le ton la semaine dernière à Québec en affirmant devant un groupe de diplomates (nommés sherpas pour les besoins du sommet) que la francophonie est une idée rentable et généreuse à la fois.

Le Québec entend donc mettre l'accent sur des projets concrets tels la coopération en matière d'énergie, l'informatique et les logiciels, le transfert de l'information scientifique.

D'ailleurs, d'ici la fin de semaine, M. Bourassa rencontrera diverses personnalités dont le directeur général de la société Nordsk-Hydro, M. Torwild Aakvaag, qui caresse le projet d'implanter une aluminerie sur la Rive-Sud près de Québec.

M. Bourassa doit également rencontrer M. Yvon Gattaz, qui

42 délégations
 Quarante-deux dé-

légations de 39 pays assisteront au sommet francophone, a annoncé mardi M. Roland Dumas, le ministre français des Relations extérieures, qui s'est félicité que toutes les invitations aient reçu une réponse positive.

Quatorze ou 15 chefs d'État seront présents, ainsi qu'une douzaine de chefs de gouvernements, alors qu'aucune représentation ne sera

inférieure au niveau de ministre, a précisé M. Dumas, invité à Paris du déjeuner de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF).

M. Dumas a déclaré que les premières journées seraient consacrées à l'examen des grands problèmes internationaux, dont les rapports Nord-Sud. Seront également discu-

tés l'étude du français, la francophonie, sa défense, son organisation dans le monde moderne, compte tenu notamment des développements en matière de communications.

L'ordre du jour définitif sera de toute façon arrêté samedi, lors d'une dernière réunion préparatoire au niveau des ministres des Affaires étrangères.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AUDIENCE PUBLIQUE

Rapport du C.R.T.C. sur les stéréotypes sexuels dans les médias de radiodiffusion. Le C.R.T.C. a publié un rapport intitulé: Les stéréotypes sexuels dans les médias de radiodiffusion. Le Conseil a aussi annoncé qu'il tiendra des audiences publiques à Vancouver, Montréal et dans la région de la capitale nationale les 6, 20 et 27 avril 1986 respectivement, pour étudier cette question (Avis d'audience publique CRTC 1986-9). La préoccupation du Conseil à l'égard des stéréotypes sexuels dans les médias de radiodiffusion remonte à 1979. A cette époque, le ministre des Communications, faisant suite à l'engagement du gouvernement fédéral dans le cadre du Plan national d'action sur le statut de la femme, demandait au C.R.T.C. de "prendre les mesures nécessaires afin que soient formulées des lignes directrices et des normes qui favoriseraient l'élimination des stéréotypes sexuels véhiculés par les médias qu'il réglemente".

Le 28 septembre 1979, le Conseil a formé un Groupe de travail sur les stéréotypes sexuels qui publiait ses conclusions et ses recommandations, en septembre 1982 dans un rapport intitulé "l'image des femmes". Ce rapport rend compte des développements depuis 1982 et il énonce les réponses du Conseil aux recommandations qui lui avaient été faites dans le rapport, l'image des femmes. Ce rapport fait également état des activités des radiodiffuseurs et des publicitaires au cours de cette même période et fait également écho aux commentaires reçus du public au cours des deux dernières années. Enfin, ce document renferme le résumé d'une analyse de contenu effectuée à la demande du Conseil par Erin Research, un bureau de recherche indépendant.

Erin Research a examiné les stéréotypes sexuels dans la publicité et la programmation à la fois pour la radio et la télévision. Les résultats détaillés de ces études seront bientôt disponibles constituant une série de quatre rapports additionnels au document principal. Le texte intégral d'un rapport de la Société Radio-Canada sera également bientôt disponible. Tous ces documents peuvent être consultés aux bureaux du C.R.T.C. aux adresses indiquées ci-dessous. On peut également consulter le rapport aux bureaux régionaux du ministère des Communications dont la liste est donnée ci-dessous. Les personnes intéressées à soumettre des commentaires par écrit au Conseil en prévision des prochaines audiences sont invitées à le faire avant le 20 mars 1986 en indiquant si elles ont l'intention d'intervenir ou non aux audiences et l'endroit où elles souhaitent comparaître.

Renseignements: Services d'information, Ottawa (Ont.) K1A 0N2, (819) 997-0313? Visior (819) 994-0423, ou à notre bureau régional: Complexe Guy Faveau, Tour de l'Est, 200, ouest boul. Dorchester, Pièce 602, Montréal (Qué.), H2Z 1X4, 283-6607; 2 Place Québec, Suite 436, Québec, G1R 2B5, (418) 694-3715.

Canada

N-51154

VENTE SOURIRE

Branchez-vous au meilleur service!

SPECIAL \$879
Rég. \$1200.

ENFIN DISPONIBLE! UN SON STEREO DE VOTRE TELE pour \$69⁹⁵

5000 ententainer

Ce récepteur modèle économique sur-passe tout sa catégorie.

harman/kardon

KEF

Inclus cellule Pickering

SPECIAL \$349⁹⁵

C'est l'une des rares cassettes au monde (dans n'importe quelle catégorie de prix) présentant la capacité de reproduire les sons sur toute la gamme auditive de l'oreille humaine, grâce à la technologie à très large bande passante Harman Kardon.

Chez Vidéotech... notre compétence n'est plus un mystère.

VIDÉOTECH

• 10 techniciens
• Atelier moderne

• Nos clients sourient de satisfaction
• Nos compétiteurs en pleurent

910 King Ouest Sherbrooke 569-9963

190 Lindsay Drummondville 478-4634

Galeries Orford Magog 843-6621

ROYAL WORCESTER

hommage du Génius

Faites l'acquisition de trois magnifiques plats du four à la table Royal Worcester contre la modique somme d'un dollar à l'achat d'un four micro-ondes Génius Panasonic*, du 1er au 28 février 1986. Faites vite pendant qu'il en reste. Tous les détails chez votre détaillant Panasonic participant.

Je vous Réserve

**Prix de vente suggéré par Royal Worcester*

212⁰⁰\$

Panasonic

Détaillants Panasonic	La Maison du Meuble Bureau 566, 1ère Ave., Asbestos, 879-7105	Bureau & Bureau Inc. 600, Galt ouest, Sherbrooke 569-9585	Gilles Boisvert Inc. 231 King ouest, Sherbrooke 563-4743
Laflèche Electronique Inc. 132, Chemin Duplessis, Fleurimont 563-0121	Télé-Son 930, 13e Ave nord, Sherbrooke 821-2345	Schier Limitée 5200 Frontenac, Lac-Mégantic, 583-2404	Meubles Pouliot Inc. 67, Main ouest, Magog 843-2555
Germain Larivière 1970 Limitée 4060, Laurier ouest, Ste-Rosalie 866-8691 ou 8692	Harvey & Racine Inc. 633, Dufferin, Granby 372-5896	Meubles Denis Riel Inc. 1470 St-Paul nord, Farnham, 293-3605 plus 112, rue St-Louis, St-Jean 348-1512	

POUR ETRE RENSEIGNÉ
 IL FAUT LIRE LA TRIBUNE

Entre vous et nous, c'est l'assurance...

Accessibilité Dynamisme Compétence

...l'assurance de pouvoir bénéficier d'experts-conseils qui répondent à des normes très précises. Le conseiller financier de La Laurentienne doit être:

impliqué dans son milieu: il connaît donc bien les besoins de sa clientèle;

accessible: il se rend chez vous, sur simple appel, pour vous faire profiter de son expérience en matière d'assurance et de produits financiers;

expert: il est à l'avant-garde des développements en matière de produits financiers;

compétent: c'est un professionnel vous offrant le rapport protection-épargne le mieux adapté à vos besoins afin de vous assurer un bon placement.

Les agents et les courtiers de La Laurentienne, mutuelle d'Assurance... des gens qui portent conseil!

Pour prendre de l'assurance dans la vie!

SHERBROOKE
1650, rue King Ouest
Bureau 203
Sherbrooke, Qué.
Tél.: 566-8181

La Laurentienne mutuelle d'Assurance



Gervais Morier
B.A.A., A.V.A.
Directeur



A. Marcotte, M. fisc.
Dir.-planification
et vente



Jacques Larocque
A.V.A.
Dir. de formation



Denis Larocque
(819) 569-0946



Yvon Lemay
(819) 564-0134



Estelle C. Martel
(819) 544-4504



Jean-Louis Michaud
(418) 428-9362



Gaétan Plante
(819) 583-4126



Alain C. Roy
(819) 564-1806



André Voico
(514) 532-2492

Fonction publique

Québec dévoilera ses offres la semaine prochaine

par Bernard RACINE

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement Bourassa dévoilera le mercredi 19 février ses offres aux 360,000 syndiqués de la fonction publique, a révélé hier M. Paul Gobeil, président du Conseil du Trésor.

M. Gobeil a donné une conférence impromptue à l'issue d'une rencontre avec les dirigeants syndicaux de la fonction publique qui lui avaient présenté un mémoire énumérant leurs griefs à l'encontre du système de négociation.

"On a eu une rencontre très amicale et on a appris à nous connaître", a-t-il déclaré à la presse.

Les offres déposées mercredi prochain concerneront les trois grands réseaux: l'éducation, la fonction publique, santé et services sociaux.

Les fonctionnaires accusent le gouvernement de ne pas baisser le niveau des effectifs, dit le mémoire. Le député de Portneuf est M. Michel Pagé, maintenant ministre de l'Agriculture.

"Le premier geste que vous avez posé, sans même requérir nos avis, le 17 décembre dernier, a entraîné la suppression de plus de 3 p.c. des postes réguliers." Cette coupure est trois fois plus importante que celle que planifiait le PQ pour le 31 mars 1986, soutiennent les fonctionnaires qui ajoutent:

"Vous nous avez trompés en ne respectant pas cet engagement fondamental", disent les syndicats qui

demandent que les effectifs soient ramenés à leur niveau du jour du scrutin.

A ce sujet, M. Gobeil a expliqué aux journalistes que le gouvernement avait aboli 1,600 postes vacants. "Nous recréerons des postes suivant les demandes, si celles-ci sont justifiées", a-t-il déclaré.

Postes créés

"Ce qui a été fait aujourd'hui même à la séance régulière du Conseil du Trésor." Une vingtaine de postes auraient été créés. "Je ne pense pas qu'on n'ait jamais mentionné qu'il n'y aurait pas coupures de poste. Ce qu'on a dit c'est que, autant que possible, il n'y aurait pas de réduction des effectifs de la fonction publique", a-t-il souligné.

Les syndicats réclament aussi l'abrogation de la loi 37 sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, parce qu'elle les empêche de négocier les salaires, élément majeur de toute convention collective, et d'exercer des moyens de pression, dont la grève.

M. Gobeil a souligné aux syndicats qu'il était impossible pour le moment d'abroger cette loi puisque l'Assemblée nationale ne siègera pas avant le 11 mars. La loi existe et nous allons nous y conformer, a-t-il déclaré.

De plus, "la loi sur la fonction publique doit être expurgée de

tout article ou pouvoir réglementaire qui limite les conditions de travail négociables."

Principales autres réclamations des fonctionnaires: — Le droit d'association restreint par l'article 88 de la loi devrait être reconnu pour toute association de salariés de la fonction publique. — Le droit de grève devrait être accordé à toutes les catégories d'employés sous réserve du maintien des services essentiels. — Abrogation des lois qui empêchent de recourir à la grève les agents de la paix et les employés de certains organismes tels la Protection civile.

Convocation de Bourassa devant une commission parlementaire

La motion péquiste facilement défaite par les députés ministériels

par Rudy LE COURS

QUÉBEC (PC) — Forts de leur majorité, les députés libéraux ministériels ont facilement défait une motion de l'opposition officielle demandant d'entendre le premier ministre et le ministre des Finances en commission parlementaire sur l'origine des trois taxes annoncées discrètement la semaine dernière.

Dès le début des travaux de la commission parlementaire du budget et de l'administration, le ministre du Revenu Michel Gratton avait indiqué que ce n'était pas la tribune appropriée pour que l'opposition avance ses thèses. Ces travaux, a-t-il soutenu, doivent porter exclusivement sur l'étude détaillée du projet de loi 2 qui reprend intégralement le budget péquiste de l'ex-ministre Yves Duhaime ainsi que deux de ses déclarations ministérielles.

M. Gratton s'est de plus dit la personne ressource adéquate en tant que parrain du projet de loi 2. Si l'opposition veut mener le débat, M. Gratton lui a suggéré de prendre en Chambre, à la reprise de la session le 11 mars, du temps alloué au débat sur le discours du budget du 18 décembre, sur le message inaugural, durant la période des questions, etc.

L'opposition cherche à démontrer par les travaux de la commission que, si camouflé qu'il y eu dans la majoration de ces trois taxes sur le tabac, la bière et l'essence, il est l'oeuvre du pré-

sent gouvernement libéral.

M. Gratton conteste cette affirmation et maintient que ces taxes étaient prévues dans le discours du budget Duhaime du 23 avril et dans les équilibres financiers publiés le 30 septembre. "J'en ai la preuve. On pourra la rendre publique cette preuve en moment opportun."

Par la suite, il a indiqué que son gouvernement était en désaccord avec le fait que des taxes puissent être haussées sans être soumises à l'Assemblée nationale. "Nous avons l'intention de remédier à cela. Effectivement on y remédiera au moment opportun, c'est-à-dire dans le prochain discours sur le budget."

L'opposition péquiste conteste que la présente commission ne soit pas la tribune appropriée puisque, a soutenu le député de Lévis Jean Garon, le ministre Gratton reconnaissait la semaine dernière en conférence de presse ne pas être en mesure de répondre à certaines questions essentielles à ses yeux.

"Il laissait entendre que la décision avait été prise ailleurs ou que les commandes avaient été prises ailleurs, a rappelé M. Garon. On ne peut pas croire que son ministère soit sur le pilote automatique. Quelqu'un a décidé, quelqu'un qui a peut-être passé sur la tête du ministre. Mais il reste là une absence de renseignements inquiétante pour le public qui ne peut pas imaginer que \$250 millions puissent être décidés comme cela

sans que le premier ministre soit dans le coup ou encore que le ministre des Finances soit silencieux comme une carpe."

MISE AU POINT

Veillez noter qu'à la page 6 de la circulaire "Super soldes Sears" insérée dans La Tribune du 11 février, certains bijoux de l'illustration "A" auraient dû se trouver dans l'illustration "C", leur prix de vente étant de 19.99 et non pas 9.99.

Nous nous excusons de ce contretemps.

Sears Canada inc.

VASTE SÉLECTION DE MONTRES

durant la vente du 10 au 14 fév.

Ronald Fortier inc.

GEMMOLOGISTE

43 nord, rue Wellington

Les Pharmacies Cumberland

Des économies 7 jours par semaine

DU NOUVEAU!

à notre succursale
des Galeries 4 Saisons.
Maintenant ouvert jusqu'à 9 h p.m.
les lundis, mardis et mercredis.

TOUJOURS UN VRAI 10% D'ESCOMPTE LE DIMANCHE

Exception faite des spéciaux

AJAX
POUDRE RÉCURANTE
400g
RÉG. 89¢
49¢

ULTRABRITE
DENTIFRICE
100 ml
69¢

HOSTESS
CHIPS
SAVEURS ASSORTIES
200 g
89¢

DES CADEAUX POUR LA ST-VALENTIN

Nous vous offrons une sélection complète de cartes et d'articles divers pour l'occasion.

GRATUIT
DÉSODORISANT EN CRÈME
VANDERBILT
\$7.95
VALEUR DE
AVEC L'ACHAT DE
L'EAU DE TOILETTE
VANDERBILT
30 mL **10.99**

SURBEX 500 VITAMINES

100 COMP.

SURBEX-500

5.98

FIDJI

EAU DE TOILETTE

25 mL
RÉG. \$10.50**7.95****5.98****7.95****24.99**

HANKSCRAFT

Humidificateur

no. 241

à vapeur fraîche.

24.99

MIRA-SEPT 2

Solution à rinçage
360 ml
3.77**3.77****3.77**

PHILIPS

RASOIR POUR DAMES

LADYSHAVE

\$20.00

DE RABAIS

RÉG. \$39.99

19.99

PHILIPS

RASOIR POUR HOMMES

HP1615

44.99

LOWNEY

BOÎTE DE CHOCOLATS

EN COEUR

AVEC DENTELLE ET FLEURS

RÉG. \$15.19

13.99**13.99****13.99****13.99****13.99****13.99****13.99****13.99**

75% DE RABAIS

CAMBRIDGE POUR HOMMES

• COLOGNE 14 mL..... RÉG. \$2.50 **59¢**• COLOGNE 50 mL..... RÉG. \$11.00 **2.75**• APRÈS-RASAGE 50 mL..... RÉG. \$9.00 **2.25**• DÉSODORISANT 75 g..... RÉG. \$4.50 **1.10**• SAVON 170 g..... RÉG. \$9.00 **2.25****2.25**

OLD SPICE

LOTION APRÈS-RASAGE

125 mL

3.99**3.99****3.99****3.99****3.99****3.99****3.99****3.99****3.99****3.99****3.99****3.99****3.99****3.99****3.99****3.99****3.99****3.99**

Parlement: budget coupé de 16%

QUÉBEC (PC) — Les coupures de budget à l'Assemblée nationale atteindront \$9 millions cette année, d'après les chiffres soumis au Bureau de direction de l'organisme.

Il s'agit de coupures de l'ordre de 16 p. cent, compte tenu que le budget d'opération de l'Assemblée nationale était de \$57 millions en 1985.

Plusieurs services seront victimes de ces coupures qui entraineront en vigueur pour l'année financière débutant le 1er avril 1986.

Ainsi, les services du protocole, de la bibliothèque et de la sécurité seront touchés. A la bibliothèque, un service qui reconstituait les délibérations parlementaires avant l'existence d'un Journal des débats, sera démantelé.

Il y aura également réduction de personnel à plusieurs endroits, dans le cadre d'une réorganisation administrative.

L'an dernier, le personnel permanent de l'Assemblée nationale avait été réduit de près de 10 p. cent, passant de 500 employés à 461.

Ces différentes coupures ont soulevé des vives réactions mardi matin devant la commission parlementaire de la Culture, qui se réunissait pour élire son président permanent.

Le leader parlementaire de l'opposition péquiste, le député de Joliette Guy Chevrete, a protesté contre la mise à pied de la directrice des communications à l'Assemblée nationale, Mme Mi-reille Lafleur.

M. Chevrete a qualifié le geste de "façon bien partisane de procéder".

Mme Lafleur était connue pour ses sympathies péquistes alors qu'elle avait été attachée de presse de M. Chevrete lorsque ce dernier était ministre.

Ce que craint le député péquiste, c'est que certains hauts fonctionnaires de l'Assemblée nationale profitent de "l'inexpérience" du nouveau président de la Chambre, M. Pierre Lorrain, libéral de Saint-Jean, pour le convertir en "une marionnette dirigée par les hauts fonctionnaires".

Le président Lorrain a réagi avec virulence aux propos de M. Chevrete.

"Je n'accepte pas du tout qu'on me traite de marionnette", a dit M. Lorrain.

Les congédiements qui ont pu survenir sont le résultat de mesures administratives prises sans aucune interférence politique, a-t-il soutenu.



STEINBERG

CORRECTIONS

Dans notre cahier publicitaire couleurs distribué dans vos foyers pour la semaine du 10 au 18 février. En page 4, la description des diners surgelés Cuisine Minceur Stouffers aurait dû se lire comme suit:

BOEUF À L'ORIENTALE 245 g
POULET ET LEGUMES 361 g
CHOU FARCI 305 g
FILET DE POISSON 255 g
A LA FLORENTINE

3.19

ch.

Et en page 12, on aurait dû lire:
TOMATES SUPREME DEL MONTE
OU TOMATES ENTIERES
ATYLER 796 ml

1.19

ch.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle.

4417

LES PROMENADES KING

SHERBROOKE

OUVERT LE DIMANCHE

Gabriel A. Zak, prop.

GALERIES QUATRE-SAISONS

SHERBROOKE

OUVERT LE DIMANCHE

Louis Abdalla, prop.

COATICOOK

28, RUE CHILD

OUVERT LE DIMANCHE

Louis Abdalla, prop.

CLUB DE L'ÂGE D'OR CUMBERLAND

50% DE RABAIS

du LUNDI AU SAMEDI

Aux personnes de 55 ans et plus

Informez-vous à votre pharmacie

Prix valables du 12 au 18 février 1986 ou jusqu'à épuisement des stocks. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités par client.

Les photographies figurent à titre d'illustration seulement. Prix en vigueur au comptoir seulement.

EN AVANT les aubaines

JOYEUSE
ST-VALENTIN!



**POULETS
FRAIS**
Catégorie Canada "A"
Moins de 2 kg

1,94 \$/kg **88¢** /lb

**CUISSES
DE POULETS FRAIS**
Avec dos

1,94 \$/kg **88¢** /lb

**POITRINES
DE POULET FRAIS**
Avec dos

3,70 \$/kg **1,68** \$/lb

**ÉPAULE
DE PORC FRAIS**
Genre Picnic

2,82 \$/kg **1,28** \$/lb

**FROMAGE
CAMPAGNARD VAUDREUIL
AGROPUR**

13,18 \$/kg **5,98** \$/lb

**JAMBON CUIT
ULTRA-MAIGRE**
Tranché selon
vos besoins
HYGRADE

6,13 \$/kg **2,78** \$/lb



SAUCISSON DE BOLOGNE
Cello ou ciré
Tranché selon vos besoins
TAILLEFER

3,04 \$/kg **1,38** \$/lb

**BACON SANS COUENNE
MAPLE LEAF**

2,78 \$/lb

SAUCISSES FUMÉES
Ordinaires
HYGRADE

1,68 \$/lb

SAUCISSES
Porc et boeuf, porc et dinde
**LA BELLE FERMIÈRE
OU MCGARRY'S**

2,28 \$/lb

Célébrez le Mois
de la Viande
Février '86

**MARGARINE
MOLLE
THIBAUT**
Bol 907 g

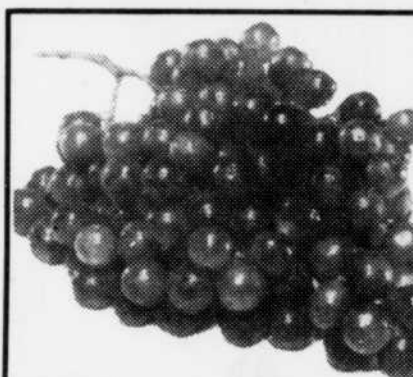
1,49

**BEURRE
D'ARACHIDES
YORK SQUIRREL**
Pot 500 g

1,39

Fruits et Légumes

Suite à des délais de livraison et/ou aux variations
climatiques de certaines régions, des difficultés
d'approvisionnement en fruits et légumes peuvent
survenir. Si cette situation devait se produire,
votre marchand IGA veillera à ce que chacun de
ses clients soit entièrement satisfait.



**RAISINS ROUGES
FLAME**
Sans pépins
Produit du Chili

2,18 \$/kg **99¢** /lb

ORANGES JAFFA
Produit de l'Israël
Gros 100

1,69 \$/lb

**MELONS HONEYDEW
(MELONS DE MIEL)**
Produit de l'Équateur
Gros 10

1,29 \$/lb

ANANAS DÔLE
Produit du Honduras
Gros 12

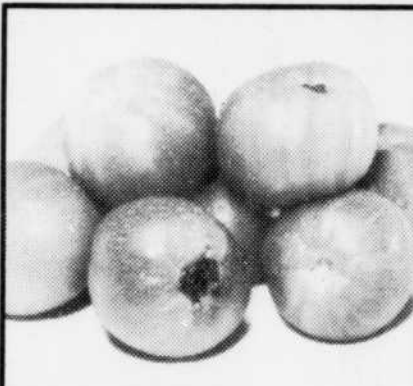
1,19 \$/lb

CAROTTES
Produit du Québec

1,19 \$/lb

POIVRONS VERTS DOUX
Produit du Mexique
Calibre gros

2,18 \$/kg **99¢** /lb



TOMATES
Produit du Mexique
Canada no 1
Gros 6 x 6

1,30 \$/kg **59¢** /lb



**JUS DE FRUITS
OASIS**

99¢
Format
1 L



EAU MINÉRALE
Gazéifiée
IGA

2/1,00
Bout.
750 mL



**JUS OU BOISSONS
AUX FRUITS
FBI**

2/79¢
Bout.
250 mL



**DÉTERGENT
ARCTIC POWER**

3,99
Boîte
6 L



PÂTES ALIMENTAIRES
(Macaroni courts ou coupés,
spaghetti, spaghettini: 1 000 g)
Fettuccine verdi, ziti coupe,
penné lisse ou
rigate, gnocchi
CATELLI

99¢
Boîte
750 g



**DÎNER DE MACARONI
& FROMAGE
IGA**

3/1,00
Boîtes
225 g



TOMATES
Canada de choix
HEINZ

79¢
Boîte
796 mL



**PAPIER HYGIÉNIQUE
COTTONELLE**

2,79
Paq. de
8 roul.



PETITS POIS
Gros 1 & 2
Canada de fantaisie
LE SIEUR OU GÉANT VERT

69¢
Boîte
398 mL



**FROMAGE TRANCÉ
SINGLES KRAFT**

1,49
Paq.
250 g



**YOGOURTS FERMES
OU BRASSÉS
DELISSE**

2/1,00
Cont
175 g



**NOURRITURE
POUR CHATS
PURRR**

3/1,00
Boîtes
170 g

ÉCONOMISEZ 20¢

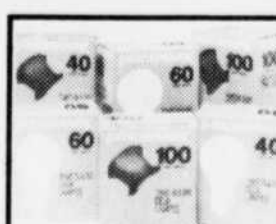
JUS D'ORANGE
Surgelé
McCAIN
Boîte 355 mL
Prix annoncé:
99¢
Avec ce bon

Valable dans tous les supermarchés
IGA du 11 au 15 février 1986
seulement. Limite d'un bon
par client.
NIELSEN 04696524



**HUILE VÉGÉTALE
PRIMO**

3,49
Cont
3 L



**AMPOULES
ÉLECTRIQUES**
40 - 60 - 100 Watts
PRICEMARK
SYLVANIA

89¢
Paq. de



**EAU DE JAVEL
LA PARISIENNE**

1,29
Cont
3,6 L

Notre cahier publicitaire vous propose
plusieurs autres aubaines.

(Si vous ne l'avez pas reçu, demandez-en un à votre marchand IGA)

IL Y A UN SUPERMARCHÉ PRES DE CHEZ VOUS

BLACK LAKE Lafayette et Fils 388, rue St-Denis COATICOOK Aubaines Plus 265, rue Child	PLESSISVILLE Magasin CO-OP Plessisville 1971, rue Bloudeau DISRAELI Lafayette et Fils 325, rue Laurier	FLEURMONT Aubaines Plus Fleurmont 2240, rue King Est ST-ELIE D'ORFORD Marché Clément 1065, route 220	RICHMOND Supermarché Grégoire 175, Collège EAST ANGUS Supermarché Blouin	COOKSHIRE Alimentation Cookshire Inc. 115, rue Principale O. SUTTON 35, rue Principale Nord	WINDSOR Supermarché Rousseau 14, rue Principale PLESSISVILLE Co-op Plessisville 1971, rue Bloudeau	THETFORD MINES Cooprix IGA Theford 520, boul. Smith sud ROCK ISLAND 16, rue Principale	SHERBROOKE Marché de l'Est 729, rue Conseil Marché Dunant 1541, rue Dunant
--	--	---	--	---	--	--	--

Recherchez en magasin les
cartes identifiées
"OFFRE SPÉCIALE"
En plus de nos nombreuses
aubaines hebdomadaires,
elles vous proposent une
foule de rabais supplémentaires.

IGA Boniprix IGA

Prix en vigueur du mardi 11 février au samedi 15 février 1986. Nous nous réservons
le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévaut
sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

Professionnels de la santé opposés à l'accès aux dossiers médicaux

MONTREAL (PC) — Par associations professionnelles interposées, les spécialistes de la médecine se sont formellement opposés hier à ce que le gouvernement du Québec permette un accès plus grand du public aux dossiers médicaux et aux enquêtes internes des corporations professionnelles.

À la première journée d'audiences publiques de la Commission d'accès à l'information, l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens, la Corporation professionnelle des médecins et l'Association des hôpitaux ont, dans des termes peut-être différents, formulé la même objection: l'Etat devrait maintenir le statu quo actuel et reconduire les divers articles de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ainsi que le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements, qui demeurent inconciliables avec la Loi d'accès sur l'information.

Après avoir effectué un relevé systématique de toutes les dispositions contraires à la Loi d'accès en vigueur jusqu'en octobre et produit cinq rapports, la Commission d'accès à l'information tient jusqu'à vendredi des audiences publiques pour entendre les points de vue d'une quarantaine d'organismes. La Commission du président Marcel Pélipin présentera ses recommandations au gouvernement dans les prochains mois.

Composée d'une centaine de

membres bénévoles, l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens est particulièrement visée parce qu'elle joue un peu le rôle de police interne de la profession, enquêtant entre autres sur la compétence de leurs membres et l'exécution d'actes médicaux. Un comité de discipline se penche exclusivement sur les plaintes des malades.

L'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) a par ailleurs rejeté l'interprétation de la Commission, qui considère le dossier médical comme la "co-propriété" du malade et du médecin. Sa représentante, Me Ghislaine Gosselin, a fait valoir qu'il ne s'agissait pas "d'un instrument privilégié d'informations pour le malade" mais plutôt "un outil" pour les professionnels de la santé.

L'AHQ s'est de plus prononcé contre un accès garanti du bénéficiaire à son dossier parce que dans certains cas, cela pourrait causer "un préjudice grave" à la santé d'un malade en phase terminale ou à un tiers dont la sécurité pourrait être mise en danger.

Il y a actuellement un médecin pour 500 personnes

Le Québec parmi les plus avancés dans la qualité des soins de santé

par Norman DELISLE
QUÉBEC (PC) — Le Québec est parmi les Etats les plus avancés au monde en ce qui a trait à la qualité des soins de santé qui y sont dispensés.

Tel est le bilan tracé hier par le président-directeur général de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, le Dr Auguste Mockle, au congrès du Collège canadien des directeurs de services de santé.

Toutefois, les services offerts sont dispendieux et il faudra songer à faire un large débat sur le financement des soins de santé, a soutenu le Dr Mockle dans son bilan.

Nombre de médecins

Ainsi, le Dr Mockle a affirmé que le nombre de médecins augmente alors que l'accroissement de la population est nul. Il y a actuellement un médecin pour 500 personnes et il y en aura un pour 300 personnes en l'an 2000.

"Au rythme où les effectifs s'accroissent, il y aura pénurie de patients dans un proche avenir", a-t-il dit.

Autre problème majeur: les médecins sont payés à l'acte, ce qui a des conséquences "inflationnistes".

Par exemple, la proportion d'accouchements par césarienne a doublé et même triplé par rapport à 1971.

D'autre part, on ne met pas suffisamment l'accent sur la médecine préventive. Seulement 5 pour cent des budgets de santé sont consacrés à la prévention tandis que la proportion consacrée aux soins curatifs est de 71 pour cent et celle qui va à la réhabilitation est de 24 pour cent.

Le Dr Mockle a indiqué qu'on pourrait mettre l'accent sur l'éducation sanitaire et promouvoir de meilleures habitudes de vie, notamment au niveau de la consommation de tabac et d'alcool.

"Une santé ne devrait devoir à ses membres que des soins de santé à la fois nécessaires, efficaces et au meilleur coût", a-t-il dit.

Du côté des patients, plusieurs avenues pourraient être envisagées pour réduire les coûts des soins de santé, a fait valoir le président de la RAMQ.

Par exemple, les citoyens "refusent d'accepter un certain seuil de douleur et d'inconfort" et se précipitent vers la solution médicale au moindre mal, a-t-il déploré.

De plus, on a tendance à médicaliser de nombreux problèmes psychologiques et sociaux, forçant la médecine à remédier à l'angoisse, à l'alcoolisme, aux difficultés familiales ou sexuelles.

De nombreux problèmes de coûts sont reliés à la grandeur du territoire et à la dispersion de la population.

Pour le Dr Mockle, l'imposition d'un ticket modérateur sur chaque visite au médecin n'est pas une solution réaliste qu'il faut envisager. C'est une mesure de nature "rétrograde", croit-il.

Tous ces problèmes n'empêchent pas les Québécois de jouir d'un des meilleurs services de santé au monde, croit le pdg de la Régie.

Les quatre principes mis de l'avant lors de l'instauration du régime, en 1970, ont été respectés.

Ces principes sont l'universalité du régime, qui le rend gratuit et identique pour tous, l'accessibilité partout sur le territoire, la globalité, c'est-à-dire la couverture de tous les soins, et la continuité des services tout au long de la maladie.

Il y a au Québec un médecin par 500 personnes, soit un des meilleurs ratios au monde, a fait valoir le Dr Mockle.

Depuis 15 ans, le nombre de médecins a doublé au Québec, celui des optométristes a grimpé de 71 pour cent et celui des dentistes de 48 pour cent.

Quant aux dépenses de santé, elles sont rendues à \$7,5 milliards par année au Québec, soit 28 pour cent du budget total du Québec.

Il s'agit de dépenses annuelles de \$1,150 par capita. Ces dépenses ont augmenté à un rythme plus élevé que l'augmentation du produit intérieur brut.

Télédiffusion: députés opposés à Masse

OTTAWA (PC) — Certains députés conservateurs s'apprêtent à voter contre un projet de loi du ministre des Communications Marcel Masse, destiné à réglementer la télédiffusion par satellite, révèle un document confidentiel obtenu par la Presse Canadienne.

Dans une lettre datée du 6 février et s'adressant à tous les députés conservateurs, un député de la Colombie-Britannique, Stan Graham, affirme que des membres du caucus du parti ont rencontré le ministre Masse pour lui faire part de leurs réserves face au projet de loi C-20.

A l'étude depuis 1984, celui-ci apporte des amendements aux lois sur la radiodiffusion, la radio et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Il prévoit accorder au gouvernement fédéral le pouvoir d'émettre des permis en matière de télédiffusion par satellite.

Le bill C-20 remettrait en cause ce jugement. Le projet de loi vise aussi les propriétaires d'appartements qui se regroupent pour capter des émissions diffusées par satellite avec une antenne parabolique.

L'industrie de la télédiffusion par câble, actuellement régie par Ottawa, réclame que les distributeurs par satellite soient soumis aux mêmes dispositions concernant entre autres le contenu canadien des émissions.

Le bill C-20 remet-

VASTE SÉLECTION DE BAGUES
durant la vente du 10 au 14 fév.

Ronald Fortier INC.
GEMMOLOGISTE
43 nord, rue Wellington

**AVEC NOTRE REÉR,
VOUS POURRIEZ ÊTRE
MILLIONNAIRE
À VOTRE RETRAITE.**

RÉGIME À TAUX GARANTI : DURÉE 5 ANS
(NON REMBOURSABLE AVANT TERME).

10 1/2%

PAR ANNÉE, VERSÉ ANNUELLEMENT.
DÉPÔT MINIMUM : 500 \$.

LES FONDS NE PEUVENT ÊTRE RETIRÉS AVANT L'ÉCHÉANCE.

Les taux, en vigueur à compter du 4 février 1986, peuvent être modifiés sans préavis.

**FAITES VOTRE CHOIX
PARMI TOUTES CES OPTIONS.**

- Notre régime à taux garanti non remboursable avant terme offre le taux d'intérêt le plus élevé.
- Notre régime à taux garanti remboursable avant terme offre un taux d'intérêt élevé sans immobiliser vos fonds.
- Notre régime à intérêt quotidien permet de vous constituer facilement un REÉR entièrement encaissable en tout temps.
- Notre Fonds d'Hypothèques vous permet d'avoir accès au marché des fonds d'hypothèques dont le rendement avantageux est reconnu. Vous pouvez obtenir un exemplaire de notre prospectus en vous adressant à toute succursale de la Banque de Commerce.

**RENSEIGNEZ-VOUS AUJOURD'HUI.
Date limite des cotisations : 1^{er} mars.**



**BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE**

SALON DE LA PHOTO



13-14-15 FEVRIER 1986

dans le
MAIL CENTRAL
du
**CARREFOUR
DE L'ESTRIE**

En collaboration avec

CHLT RADIO 63

Photographes professionnels participant au Salon de la photo:

- Marc Bailey, East Angus
- André Baldini, Sherbrooke
- Yves Bolduc, Bonsecours
- Alain Coulombe, Cookshire
- Jacques Courtemanche, Magog
- André Craig, Windsor
- Francine Dupont, Rock Island
- Normand Groleau, Sherbrooke
- Marc Hébert, Coaticook
- René Lavoie, Bromptonville
- Liette Senay, Valcourt



JOYEUSE ST-VALENTIN



**LE CARREFOUR
DE L'ESTRIE**

3050, boul. Portland, Sherbrooke